



Le Petit Toupin

N°95

Juillet 2023

Bulletin municipal
PRUNIÈRES



AUTOUR DU LAC

Réchauffement climatique
en
pays Toupin

Pages 22 et 23

MONTAGNE

Escalades aux aiguilles
de Chabrières

Pages 24 et 25

PATRIMOINE

Le château de
Prunières

Pages 28 à 29

SOMMAIRE

- L'équipe municipale
Page 3
- La vie municipale
Pages 4 à 8
- Travaux
Page 9
- Prunières Pratique
Pages 10 à 11
- Flash Infos
Page 12
- Vie Associative
Page 13
- Retour sur
Pages 14 et 17
- Les Estivales
Pages 18 à 19
- Les Bons gestes
Page 20
- Entre Lac et Montagne*
Page 21
- Autour du Lac
Pages 22 et 23
- Côté Montagne
Pages 24 à 25
- Côté Lac
Pages 26 à 27
- Nature Culture Patrimoine
Pages 28 à 29
- Conseils Municipaux
Pages 30 à 47

Directeur de la Publication :

Jean-Luc VERRIER

Conception :

Françoise DUFOUR

Rédacteurs :

Martine MARSEILLE ,

Evelyne PALMAS

Crédits Photos :

Françoise DUFOUR

Correctrice :

Maguy BARRE

ÉDITO



Mes chers concitoyens,

La saison estivale s'annonce sous de meilleurs auspices que la précédente grâce à davantage de neige en montagne et des pluies plus importantes au printemps.

Le premier semestre a vu les travaux de rénovation de notre réseau d'eau potable et de renforcement de la défense incendie reprendre dès mars. Ils s'achèveront fin août par le quartier du Serre où l'éclairage public actuel sera également modernisé.

Le belvédère de la Clouisse est désormais paré de son trompe-l'œil et d'une magnifique table d'orientation réalisée par l'entreprise locale « Décométalp ».

La salle des fêtes, peu accueillante, a été rénovée avec goût et est désormais plus lumineuse, plus agréable et moins énergivore. Gageons qu'elle sera désormais plus utilisée que par le passé !

La vie de la commune a été rythmée par l'organisation de trois réunions publiques qui ont rencontré à chaque fois un vif intérêt, sur les thèmes de l'eau, des « OLD » et des chiens de protection des troupeaux.

Le repas des aînés, après plusieurs années d'éclipse, a réuni une soixantaine de personnes pour un moment de convivialité apprécié par tous.

Le plan communal de sauvegarde est finalisé. Il vous sera présenté très prochainement et nous avons adopté notre nouveau plan d'aménagement forestier pour les 20 années à venir.

Une belle équipe de bénévoles très motivée a créé le « Comité des fêtes » de Prunières avec pour objectif l'animation sociale et culturelle de notre commune par le biais de différentes activités comme « Prun' Café » par exemple.

Des panneaux reprenant le sigle « village en balcon » sont mis en place aux différentes entrées de Prunières pour matérialiser son appartenance au nouvel itinéraire touristique des balcons du lac.

Cette année encore, les nombreux bénévoles ne ménageront, ni leur énergie, ni leur temps pour animer notre village durant l'été. Je les en remercie chaleureusement et vous souhaite, à toutes et à tous, un été plein d'entrain.

Jean Luc Verrier



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Les beaux jours arrivent et avec eux son lot d'animations qui couvrent notre territoire. Ce printemps, l'événementiel qui retient notre attention est le salon de l'élevage à Gap qui met en avant toute notre agriculture de montagne... Une belle vitrine du savoir-faire haut-alpin !

De nouvelles animations se profilent sur le village avec une nouvelle équipe motivée pour ouvrir occasionnellement un café associatif : une belle aventure !

Par ailleurs, l'équipe de rédaction du petit Toupin réfléchit à une nouvelle présentation de notre petit journal local de façon à présenter celui-ci en deux parties distinctes : d'une part « les Actus » puis d'autre part les comptes rendus de conseil municipal.

C'est dans cette ambiance studieuse et festive que nous vous souhaitons un bel été 2023.

Maire

Jean- Luc Verrier

1er Adjoint

Pierre Doussot

2^e Adjoint

Jacques Billon-Tyrard

Conseillers

Martine Marseille

Celena Mondon

Élisabeth Meynet

Evelyne Palmas

Annie Soldado

Robert Frayssines

Michel De Rancourt



🇫🇷 Cérémonie des vœux du maire et de son conseil municipal



Dimanche 22 janvier dans la salle des cérémonies

Après le discours de bienvenue prononcé par Monsieur le Maire Jean-Luc Verrier, l'ensemble de la population et des élus du territoire, ont pu assister à la projection d'une superbe vidéo réalisée par drone sur la commune de Prunières.



Un travail réalisé bénévolement par Françoise DUFOUR (en charge de la conception du Petit Toupin) et son ami Jean-Pierre HENRY.

Il vous est toujours possible de le visionner sur le lien : [Prunières Janvier 2023 V4 youtube](#)

En deuxième partie de projection, l'ensemble des animations, cérémonies et projets de travaux sur la commune, ont été présentés à l'appui d'un montage Power Point avec de nombreuses photos. Il s'agissait, là encore, d'un excellent travail réalisé bénévolement, par Sandrine Farnaud, en plus de ses fonctions en tant qu'employée de mairie.

🐝 Remise du Label Apicité



Pour terminer et avant le partage de la galette des Rois, nous avons pu assister à la remise du Prix Label APICITÉ à la commune de Prunières, par Nathalie CANSIER du CSLG section agriculture et M. Joseph FAURE Président de l'UNAF 05 (union nationale de l'apiculture Française).



🇫🇷 Le calvaire des « clots » fait croix neuve !



Le calvaire des Clots datait de plus d'un siècle.

Emmanuel Girod, menuisier ébéniste à Prunières, a réalisé la nouvelle croix.



Le 24 février, Gaël et Emmanuel, après de nombreux efforts, ont remis en place ce calvaire rénové.

🇫🇷 Tennis :



Et pourquoi pas jouer au tennis !

Le tennis, c'est une belle occasion de se maintenir en forme, et d'inviter à cette pratique enfants, voire petits-enfants. Le terrain sur lequel nous jouons se situe au hameau des Bernardes. Il est réservé aux membres qui habitent Prunières ou aux environs immédiats.

C'est une activité ludique, mais pas lucrative. Chaque membre adhérent participe à une activité conviviale. Il dispose d'une clé et peut jouer toute l'année ; en s'échauffant suffisamment, la pratique est possible, même l'hiver, où nous connaissons de belles journées ensoleillées.

Pour tout renseignement : Vincent Fauveau, chemin des Plantas, 07 70 18 02 56



Bruno Morin



VIE MUNICIPALE

Aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier communal proposé par l'ONF, après concertation, pour la période 2023-2042 a été approuvé par délibération du 13 avril 2023. Ce document très important comporte plusieurs parties. Une première qui établit un diagnostic et un bilan puis une seconde qui présente l'ensemble des propositions de gestion de la forêt communale soumise sur une surface de 183,11 hectares. Sont ainsi décrits, les principaux objectifs de gestion, les modes de traitement, les différentes essences, la régénération et le programme d'action, coupe de bois et travaux pour les 20 années à venir. L'engagement en faveur de l'environnement vient clore ce chapitre.

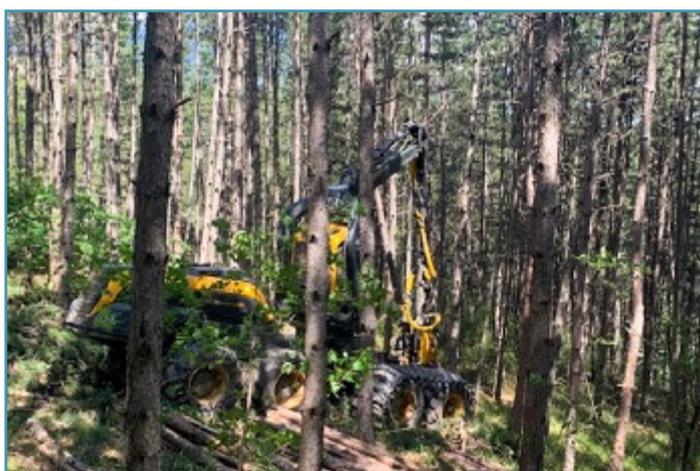
Enfin, une dernière partie récapitule les indicateurs de suivi et les différentes fiches annexes. S'inscrivant dans un temps long, il analyse et symbolise notre engagement au service de cet espace naturel, fonctionnel et essentiel pour les générations futures.



Exploitation forestière

Deux coupes de bois sont planifiées à l'état d'assiette 2023 et concernent les parcelles 6 et 7 pour un volume estimatif de 700 m³.

Une première coupe d'éclaircie a été réalisée sur la parcelle 7 se situant entre le lac et la RN94 afin d'ouvrir les paysages et permettre aux arbres, des pins noirs en l'occurrence, jusque-là beaucoup trop serrés et trop fins, de croître en diamètre et se développer de manière plus harmonieuse.



Une opération d'abattage plus légère a été effectuée dans les parties plus en amont de cette même parcelle et par ailleurs, la coupe prévue sur la parcelle 6 devrait se faire à l'automne et peut potentiellement être étendue à des parcelles privées avoisinantes si les propriétaires concernés sont intéressés.

À la demande de la commune, ce bois de qualité plutôt moyenne, type bois-énergie, va alimenter le circuit d'approvisionnement local des réseaux de chaleur de la communauté de communes de Serre-Ponçon.



Un P.C.S. à Prunières, Késako ?

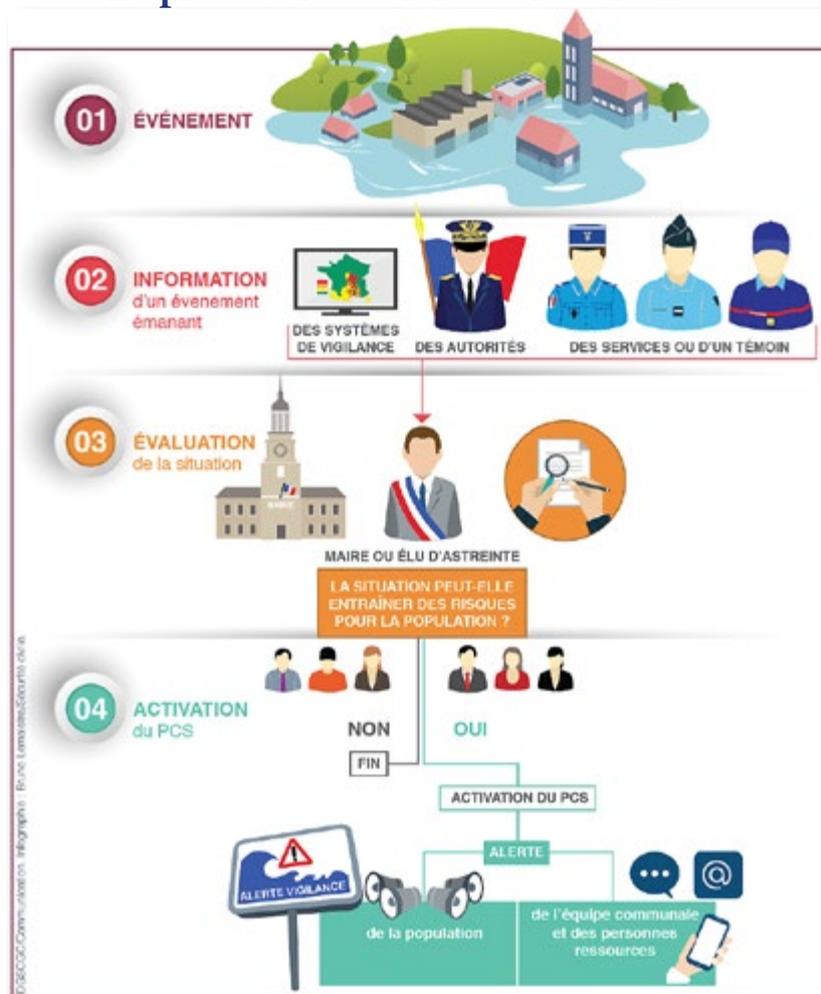
Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est l'outil demandé par le ministère de l'Intérieur qui permet aux communes de :
prévenir les risques majeurs et anticiper une éventuelle gestion de crise.

Le PCS de Prunières a été finalisé ce printemps. Il a pour objectif d'anticiper les risques ou crises suivants :

- Aléas naturels : Glissement de terrain. Avalanche. Tempête. Canicule. Incendie. Manque d'eau potable. Tremblement de terre.
- Aléas technologiques : Accident toxique. Coupure d'électricité durable. Coupure durable d'eau potable. Coupure durable de réseau Internet et téléphonique. Accident.



La procédure à suivre est la suivante :



L'élaboration du PCS de Prunières a été l'occasion de faire l'inventaire des moyens logistiques et humains à notre disposition pour faire face à une situation de crise et d'avoir des procédures opérationnelles à décliner en cas d'activation de celui-ci.

Mieux vaut avoir les outils pour limiter les dégâts en cas de crise et ne jamais en avoir besoin que l'inverse... !

Rédacteur : Michel de Rancourt pour la Commission PCS (Pierre DOUSSOT, Celena MONDON Elisabeth MEYNET, Jacques BILLON TYRARD)



VIE MUNICIPALE

Le schéma de cohérence territoriale est lancé (SCoT)



Le séminaire de lancement du schéma de cohérence territoriale de la CCSP (communauté de communes de Serre-Ponçon) s'est tenu le 13 mars dernier en présence des différents acteurs qui contribuent à son élaboration.

Le SCoT constitue un projet stratégique territorial partagé pour l'aménagement d'un territoire et un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale à long terme (20 ans) créée par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13/12/2000 et revue par ordonnance le 17/06/2020. Il embrasse divers domaines et notamment l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, économique, l'environnement, et anticipe les conséquences du réchauffement climatique et les transitions écologique, énergétique, démographique et numérique...

Il devrait être finalisé fin 2025 et servir alors de référence aux futurs PLU des 17 communes du territoire qui devront être compatibles avec lui.

Un atelier dédié était organisé à Prunières le 4 mai dernier en présence du cabinet d'urbanisme et de la nouvelle chargée de mission de la CCSP pour partager le diagnostic local et évoquer les projets de la municipalité.

Réunion publique Obligations légales de débroussaillage (OLD)



La réunion publique sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) s'est tenue le 23 février dans la salle des cérémonies devant une belle assistance. À l'initiative de la municipalité, elle était animée par deux experts du domaine, à savoir Daniel Discours de la direction départementale des territoires et Patrick Maury de l'ONF.



Ces derniers, dans une première séquence, ont tout d'abord fortement insisté sur l'importance du débroussaillage en matière de lutte contre les feux de forêt, car il réduit de 80 % le risque de départ d'incendie, lors d'un écobuage mal maîtrisé notamment. Tous les exemples présentés, photos à l'appui, parlent d'eux-mêmes. Une habitation dont l'environnement a été « traité » selon les règles est préservée.



La seconde partie a été dédiée à la réglementation en vigueur et aux obligations qui incombent au propriétaire en matière d'« OLD ». Parfois complexe, elle répond toujours à la logique consistant à prioriser la sauvegarde des habitations avant toute autre considération. Elle a fait l'objet de judicieuses et nombreuses questions qui ont à chaque fois trouvé réponse auprès des deux intervenants et qui démontrent un fort intérêt pour une problématique de plus en plus sensible dans un contexte de réchauffement climatique et de sécheresse accrue.

La réunion s'est achevée autour d'un buffet offert par la municipalité.



Première journée nationale des aides à domicile le 17 mars

Julie, profession « Auxiliaire de vie »



À l'occasion de la première journée nationale des aides à domicile, le Maire a accompagné Julie Dusserre, auxiliaire de vie à l'antenne ADMR de Chorges, lors de la matinée de travail du 17 mars dernier au domicile de Mlle Mireille Thithi.

Au programme, aide au levé, petit déjeuner, prise de comprimés, toilette, habillage, coiffure, entretien du logement et préparation du repas.

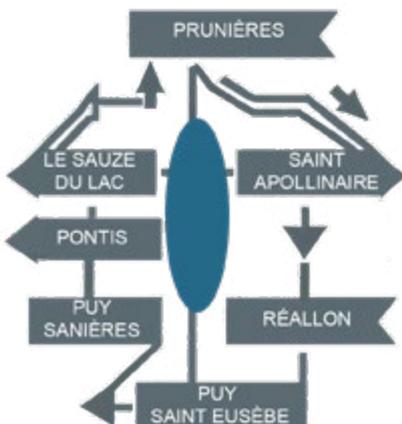
Julie s'active et aime son métier. Elle travaille 4 jours hebdomadaires de 8h 30 à 12h 45, puis de 13h 30 à 19h, plus un week-end par mois. Elle confie : « J'ai 3 enfants, je suis très bien organisée et soutenue par ma famille. Notre métier est important pour le maintien à domicile des aînés, mais quelque peu méconnu. Il a été revalorisé, une tenue nous a été fournie, nous bénéficions de bonnes conditions de travail. Une excellente ambiance de travail règne au sein de l'équipe et je m'y sens bien ».

Itinéraires des villages en balcon

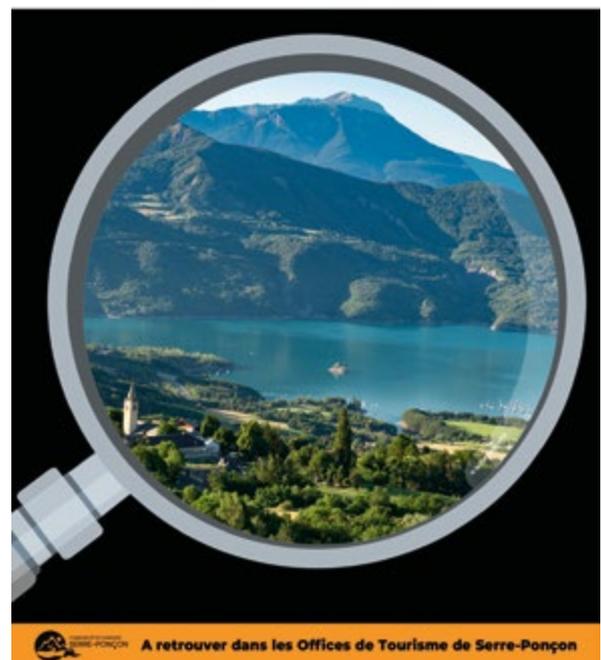
A l'initiative de sept communes du territoire situées en « Balcon du lac » avec le soutien financier de la communauté de communes de Serre-Ponçon et la collaboration de l'office de tourisme, une nouvelle offre touristique voit le jour cet été.

L'itinéraire des « Villages en balcon » relie, en vélo, moto ou voiture, les sept communes concernées, dont Prunières, chacune ayant préalablement identifié trois sites ou points de vue remarquables : le belvédère de la Clouisse, le château, l'église et la chapelle.

Une signalétique sous la forme d'une plaque reprenant le label « village en Balcon » est mise en place à chaque entrée de la commune et un dépliant spécialement conçu à cet effet est disponible dans les mairies et les offices de tourisme du territoire.



NOUVEAUTÉ
2023
CARTE des Villages en balcons





PRUNIÈRES TRAVAUX

Rénovation du réseau d'eau potable



Ce premier semestre 2023 a vu les travaux de rénovation du réseau d'eau potable redémarrer. Après le secteur du Lauguet terminé à l'automne 2022, ils ont repris en mars avec le changement des canalisations et des raccordements à l'Adroit.

Le chemin sous les blancs a vu la mise en place d'une nouvelle canalisation raccordant l'ensemble des habitations concernées. Ce changement renforce et modernise l'adduction d'eau d'une partie des Saignas grâce à un nouveau réducteur de pression, et une borne à incendie sera mise en place lors de la reprise des travaux au « Serre » à l'automne.



Le quartier des Gourres a également vu son réseau modernisé et la borne à incendie a été déplacée pour une meilleure accessibilité pour les services de secours (SDIS).

Lors de la rénovation des réseaux, autant que faire se peut, les compteurs installés dans les parties privatives sont supprimés au profit de compteurs posés en limite de propriété. Des plombages sur compteurs sont mis en place par Gaël lors de son passage pour le relevé des consommations. 

Autres Travaux

- Des travaux de rénovation de voirie sont également programmés, sur la route de Chabrières, du chemin de Faire Face au n° 69 et sur le chemin de la Clouisse à partir du belvédère sur environ 400 mètres. La route du Pomerey sera rénovée aux endroits les plus dégradés, de même que le chemin de Pré Lafond en attendant une réfection complète.



- Pour faire face à nos obligations légales de débroussaillage, un recensement des zones à traiter est en cours et les opérations se feront à l'automne.

- La forte demande en matière de mise à disposition de la fibre optique de la part des habitants des « Vignes » devrait pouvoir être satisfaite durant l'année 2024.



- À l'instar de la salle des cérémonies, la salle des fêtes a également été rénovée pour la rendre plus lumineuse, plus accueillante et moins énergivore.

Au programme : Réparation du mur ouest fissuré, mise en place d'une baie vitrée sur la façade ouest pour amener de la lumière, isolation et pose d'un faux plafond, remise aux normes de l'électricité, réfection du sol, remise en peinture et réaménagement du coin cuisine.

PRUNIÈRES PRATIQUE



Adresse :

4 Place de la mairie

Téléphone :

04 92 50 65 89

Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Contacter :

Le Maire ou adjoints :

07 61 44 56 83

Gaël Agent technique :

07 61 44 56 30

Informations Mairie

Horaires

d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 11h30

ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier mardi matin de chaque mois, sur rendez-vous en mairie.

SMITCOM

Pôle Déchets - ZA de Pralong
05200 Embrun

04 92 43 76 27

Pour vous accueillir



Accueil et
Urbanisme



Secrétaire
Finances
État civil



Agent
technique

ÉTAT CIVIL

Mariage : Le 24 juin 2023,
AAlestad Jori et Davignon Nicolas

Naissance : le 1er janvier 2023,
Zélio Durbin, fils de Luna Cimenio
et Thibault Durbin,

Décès : - Bertorello Edmond le
17 février 2023

- Madeleine Bayle née Porciero le
09 mars 2023.

- Colas Catherine épouse
Guell le 18 mai 2023

NEWSLETTER

Toute personne voulant
recevoir la newsletter
doit s'inscrire en mairie.

ÉTAT CIVIL

Pour toute publication (mariage,
naissance, décès), faire la
demande en mairie.

DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,
**Du vendredi 12h
au lundi matin 8h**

Numéros utiles :

Gendarmerie :

04 92 50 60 01

Urgences SAMU : 15

Pompier : 18

Centre antipoison et toxico vigilance

04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 3919

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>

Litige avec votre fournisseur Électricité ou Gaz



PRUNIÈRES PRATIQUE

i Nouveaux artisans installés à Prunières

ZOOM SUR



**Découverte à Prunières d'une
marque de cosmétiques naturels issus
d'une passion, d'une envie**
Lune pour l'autre

Blandine Gayaud
Cosmétiques Naturels
Lune pour l'autre

06 74 23 08 33
contact@lunepourlautre.fr
https://lunepourlautre.fr/



Blandine Gayaud est native de Prunières.

Elle est la fondatrice de cette marque élaborée à base de produits de la région et dont elle connaît la provenance. Ce sont jusqu'à 98,8% d'ingrédients d'origine naturelle qui composent les crèmes visages, laits corporels, crèmes mains, shampoings, savons qu'elle propose.

Des formules de cosmétiques issues du circuit court auprès de producteurs passionnés, 100 % de fabrication française et d'actifs naturels comme le miel d'Apiland, le lait d'ânesse bio du Piémont, l'eau de « La Roche des Écrins », la grenade de Provence ...

Engagée dans la création de formules de produits de qualité aux senteurs exquises, aux vertus efficaces pour la peau, la sélection des matières premières est faite de manière rigoureuse :

« Je collabore uniquement avec des producteurs engagés dans une démarche de développement durable. Je connais mes producteurs, que je rencontre à plusieurs reprises, avant de travailler avec eux. C'est passionnant de pouvoir apprécier l'origine des produits, le lieu de culture, de récolte, et voir le processus de transformation jusqu'à l'obtention de l'huile ou du beurre végétal. Il ne reste plus qu'à l'incorporer dans mes produits... »

Deux gammes ont été développées depuis le début de l'aventure en 2020

Une gamme régénérante au lait d'ânesse bio adaptée aux peaux sèches et sensibles. Le lait d'ânesse est riche en vitamines et minéraux et permet d'hydrater, de régénérer et d'apaiser la peau.



Une gamme revitalisante à l'huile de grenade de Provence bio adaptée aux peaux ternes et déshydratées. Riche en antioxydant, c'est une gamme qui apporte éclat et vitalité.





Livres en Balade



Un projet « espace livres » sera installé sous le préau des jardins de la mairie pour promouvoir la lecture et donner une seconde vie aux livres.

Outil d'évasion, d'accès à la culture, qui sera gratuit et ouvert à tous. 

 Chacun pourra y déposer ou emprunter un livre librement. Cet espace livres offrira un cadre souple qui reposera sur l'échange et le partage de la culture et de l'imaginaire. Emprunter, échanger et donner des livres, c'est faire circuler les histoires qui nous ont emportés.

Si vous disposez de livres en bon état qui dorment dans des bibliothèques ou dans des cartons, donnez-leur une seconde vie et déposez-les en mairie.

Conseil Municipal des Jeunes

Il permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune et s'initier à la vie démocratique de la commune.

Il a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la commune afin qu'ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets actuels ou futurs de la commune et mènent des projets en lien avec la jeunesse.

**Vous avez entre 8 et 18 ans,
venez-vous inscrire en mairie !**



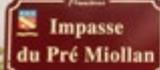
Table de ping-pong à dispo !

Dans les jardins de la
mairie.



Création d'une nouvelle voie

Récemment créée au Lauguet, l'impasse du Pré Miollan donne accès à deux logements.



Impasse
du Pré Miollan

Ciné'fil En Projet

Dans le cadre de l'animation de notre village, des séances mensuelles de cinéma sont à l'étude.

Films, documentaires, final de foot, etc ...





VIE ASSOCIATIVE

PRUNIÈRES



Prun'Café



C'est à l'occasion de la foire aux plants du 21 mai dans les jardins de la Mairie que le Prun'Café a ouvert ses portes ...

Pour une première approche, c'est sous le couvert de l'association Sport Culture Fête Toupinoise que celui-ci a animé la foire aux plants.

Nombre de toupins se sont retrouvés autour des tables, mises à disposition par la municipalité, pour bavarder à loisir autour d'un p'tit verre.



Rapidement, de nombreux adhérents actifs et motivés se sont manifestés pour former une équipe et créer un comité des fêtes. Ce comité proposerait un large éventail d'événements et d'animations, y compris un café associatif et des activités liées aux livres, entre autres.

Une première réunion a eu lieu le 24 mai. Ainsi un conseil d'administration composé de neuf personnes fut nommé pour créer l'association, définir les statuts et dans un deuxième temps élire les membres du bureau.



Le café associatif devrait ouvrir ses portes de façon régulière sur notre village pour la plus grande satisfaction de tous les Toupins !

RETOUR SUR...



Atelier gâteaux pour la fête de Noël



En amont du spectacle de Noël, les enfants de Prunières se sont initiés à la pâtisserie.

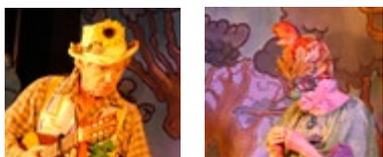
Ceux-ci ont confectionné de belles et bonnes bûches de Noël au chocolat ainsi que des personnages en pain d'épice qui ont été dégustés lors de la fête de Noël.

Spectacle de Noël et arrivée du père Noël



Le spectacle de Noël à Prunières, à l'initiative de l'association Sport, Culture, Fête Toupinoise, intitulé « Conte de l'épouvantail » a été un véritable succès.

Devant une salle comble, avec un décor magnifiquement réalisé, les acteurs ont livré une prestation remarquable. Les chansons et la poésie ont ajouté une touche de charme et d'émotion à l'ensemble de la représentation. Les petits comme les grands ont été complètement emportés par la magie du spectacle.



Le père Noël est venu distribuer des jouets à tous les enfants présents, qui ont ensuite profité d'un buffet délicieux.

Balade nature au Pomeyret

Une quinzaine de personnes, enfants et adultes ont participé à la sortie nature organisée par « France Nature Environnement » et la société alpine de protection de la nature le 29 décembre dernier.

Après s'être donné rendez-vous place de la mairie à 14h, le groupe encadré par Éléonore Matuzak et Michel Blanchet, a rejoint le hameau du Pomeyret pour une immersion de plus de 2h en forêt, à la découverte des nombreuses curiosités que recèle les lieux dont notamment les chênes têtards.

Une fois sur place, les questions ont fusé, nombreuses, variées, et quelques fois pointues démontrant un fort intérêt pour notre environnement si remarquable et si fragile. Nos deux experts ont répondu chaque fois, avec compétence et pertinence, parfois même à l'aide de la loupe pour plus de finesse encore...





RETOUR SUR...

● Soirée Débat Tresse de vie.

Voyage au cœur des rivières Alpines

La salle des cérémonies était comble le 20 décembre dernier à 20h00 pour la soirée doc débat proposée par la municipalité avec la collaboration de FNE (France Nature Environnement), la SAPN (Société alpine de protection de la nature) et le Parc des Écrins sur le thème vital de l'eau.

Une quinzaine de membres du Rotary Club de Gap s'étaient joints au nombreux public présent pour participer aux échanges.



Après la projection de l'excellent film « Tresses de Vie, voyage au cœur des rivières alpines » (visible sur YouTube) qui illustre parfaitement la problématique, Michel Blanchet de FNE et Julien Guilloux, garde au parc des écrins, ont répondu aux nombreuses questions posées par l'auditoire. Plus pertinentes les unes que les autres, elles ont permis de mettre en exergue le nécessaire partage de cette ressource si précieuse, mais malheureusement limitée.

Partage entre amont et aval bien évidemment, mais également entre ces différents usages que sont l'utilisation humaine quotidienne, l'agriculture, la production d'énergie verte et le tourisme. L'enjeu est énorme et capital pour les années à venir.

Bien après 22 h, les discussions parfois passionnées se sont poursuivies autour d'un buffet offert par la municipalité.

● Expo 360°

Installée dans la salle des fêtes durant la période des congés scolaires d'hiver, l'exposition « Durance à 360° » a trouvé un public, souvent en famille et a séduit par son côté novateur et interactif.

À la fois une bien belle balade immersive au fil de l'eau de la plus grande rivière de la Provence et une véritable sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à l'écosystème des milieux aquatiques.

● Nettoyons le Sud : Propreté de Prunières



Le samedi 15 avril, 20 personnes se sont réunies pour nettoyer le village de Prunières. Parmi eux, quatre enfants ont participé à l'effort.

Ensemble, ils ont ramassé 40 kg de déchets.

La journée a commencé par un café, brioche pour donner de l'énergie aux participants. Après quelques heures de travail, tout le monde s'est retrouvé pour un apéro pizza bien mérité.

Cette matinée de nettoyage a été un moment sympathique et convivial pour les habitants de Prunières. Ils ont pu se rassembler pour prendre soin de leur village et passer un bon moment ensemble.



RETOUR SUR...



Salon de l'élevage à Gap



Les 28-29 et 30 avril, les jeunes agriculteurs des Hautes-Alpes ont organisé le salon de l'élevage à Gap. Plusieurs centaines d'animaux ont été présentés en concours : ovins, bovins, caprins.

Jean -Luc Verrier a eu l'honneur de remettre la "cloche vache" offerte par la municipalité au GAEC de la Montgardine pour le concours vache laitière race Montbéliarde : première dans sa catégorie.

Par ailleurs, sur le concours ovin race Mourerous agnelles d'un an, c'est le GAEC l'Agneau de nos Montagnes qui a été récompensé d'un premier prix.

Ce salon a été l'occasion pour le public de découvrir les différentes filières agricoles du département et leurs produits d'exceptions qui font la renommée du territoire Haut Alpin.



À la rencontre des chiens de protection

Réunion publique et stage de formation sur le terrain des chiens de protection de troupeaux

Le mercredi 10 mai 2023, de nombreux résidents de Prunières et des communes voisines (promeneurs, hébergeurs de tourisme, guides de randonnées) ont pu assister à une formation très instructive à l'initiative des éleveurs de « l'Agneau de nos Montagnes », animée par Mme REYNAUD mandatée par la DDT, spécialiste du comportement des chiens de protection.

Cette réunion publique, organisée dans la salle des cérémonies de Prunières, était très bien documentée, avec la projection de film explicatif, suivi d'échanges et du témoignage de l'éleveur berger sur l'alpage du Morgon.



Tous les participants se sont ensuite déplacés, pour une mise en situation avec les chiens de protection, sur le site de l'exploitation du GAEC « l'Agneau de nos Montagnes » de Martine, Patrick et Flavien Marseille.

À l'issue de la rencontre, de nombreuses personnes ont fait part de leur vif intérêt pour parfaire leurs connaissances, et avoir une attitude favorable pour la cohabitation harmonieuse entre Patous ou Montagne des Pyrénées, bergers d'Anatolie..., usagers (promeneurs, traileurs) et prédateurs (canidés, félins, rapaces...).



RETOUR SUR...

Le repas des aînés

Un grand succès pour le repas de nos aînés organisé le dimanche 14 mai



Mis entre parenthèses pendant la crise sanitaire, c'est au restaurant « Le Mélèzin » aux Gourniers à Réallon, que s'est tenu pour la première fois ce repas, en présence de la nouvelle équipe municipale.

Réservé aux personnes âgées de plus de 70 ans résidant sur la commune, ainsi qu'aux personnes qui ont participé bénévolement et activement à la vie de la commune, plus de 60 convives ont été accueillis par Le Maire Jean-Luc Verrier.

Retrouver toutes les photos de cet événement dans la version en ligne du Petit Toupin N°95, Bonus photo <https://www.prunieres.fr/>



Ce moment de convivialité et de rencontre, autour d'un excellent repas, a été particulièrement apprécié, car il a permis de faire connaissance pour certains des nouveaux élus, et d'échanger chaleureusement avec les anciens de la commune.

Fête de l'école de musique de Prunières

Le concert-audition des élèves de fin d'année s'est tenu le dimanche 11 juin dans la salle des cérémonies.

C'est avec plaisir que nous avons pu apprécier le travail et le talent d'environ 20 élèves, qui ont suivi dans la salle Saint-Michel les cours donnés par Jérémie.



De 4 à 60 ans, tous les élèves, en individuel ou en atelier (de 2 à 5 musiciens) ont présenté des reprises et des compositions originales.

Un bon moment pour clore l'année de façon conviviale avec les élèves et leurs parents ainsi qu'un public ravi.

Retrouver plus de photos, version en ligne N°95, Bonus photo <https://www.prunieres.fr/>



LES ESTIVALES



1 Juillet Fête des terrasses 1 juillet



Deuxième édition de la fête des Terrasses à Prunières. Comme l'année dernière, la fête des terrasses aura lieu dans les jardins de la mairie, animée par Prun'Café.

Nous vous attendons nombreux lors de cette manifestation.

1 Juillet Triathlon 1 juillet

- 1,5 km de natation
- 44 km de vélo
- 10 km de course à pieds

Le traditionnel triathlon d'Embrun se démarque encore cette année sur la commune de Prunières, avec une animation musicale assurée par l'association :



Aventure musicale, sur le hameau de Pra Pérrier.

2 Juillet Au P'tit four des Gourres 2 juillet 2023

**Lieu de l'animation :
Les Gourres, sur le haut de Prunières**

Une journée festive animée par Jean-Louis Barre et son équipe qui démarre par l'apéritif offert par la mairie. Elle se poursuit par la vente de pizzas, tartes, repas avec grillades et le traditionnel concours de boule.

Ambiance conviviale garantie !



Les Nocturnes de Prunières

à partir de 19 h

Un marché nocturnes tous les mardis du 18 juillet au 22 août à partir de 19 h à la « Bascul' » Hameau de l'église

- Produits locaux et bio artisanat local
- Animation musicale et retour de l'animation jeux enfant
- repas et boissons « made in Hautes -alpes».

Organisés par Sport Culture Fête Toupinoise

Animations musicales

- 18 Juillet MENTHE POIVRÉE
- 25 Juillet AVENTURE
- 1 Août LES AMIS DE GEORGES
- 8 Août SWEET DUO ACOUSTIQUE
- 15 Août CYCLONE





LES ESTIVALES

Cinéma en plein air:

« Aigle et gypaète, les maîtres du ciel »

Hameau de l'église
Aire de la « bascul' ».

27
Juillet

Film Documentaire Naturaliste d'Anne et Eric Lapied (70mn) : deux aiglons ont vu le jour au cœur d'une grande falaise. Ainsi commence cette histoire qui nous emmène à la découverte de la faune sauvage de montagne.

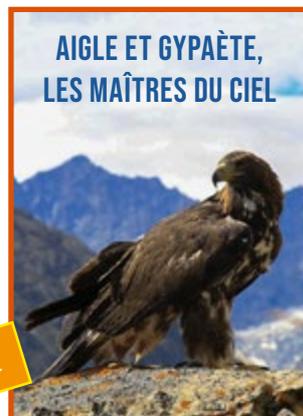
21 h

Animé par le Parc National des Écrins.



Contact : Maison du Parc de l'Embrunais (04 92 43 23 31)

Gratuit



Fête Communale de Prunières

5
Août



Le samedi 5 août, fête communale animée par PSL avec son concours de boules, ses jeux pour enfants, pour se terminer en soirée avec le grand bal gratuit.
Restauration et boissons sur place.

6
Août



Le dimanche 6 août, à partir de 10h30, tous les Toupins sont conviés à l'apéritif offert par la municipalité. Le discours du maire sera suivi d'un apéritif musical.

La fête des abeilles et du miel

12
Août



La 2e édition de la fête des abeilles et du miel aura lieu le 12 août prochain à partir de 10h dans les jardins de la mairie en partenariat avec la section apiculture de la CSLG.



Au programme des plus alléchants ; des stands avec les différents produits de la ruche, des ateliers de fabrication, des jeux et des spectacles destinés aux enfants, des conférences, un repas sur réservation proposé à midi à base de miel, une animation musicale, une API mobile avec ouverture de ruche et une séance d'extraction du précieux nectar.

Voilà indéniablement de quoi intéresser et attirer de très nombreux visiteurs désireux de découvrir ou de mieux connaître le rôle essentiel des abeilles et des pollinisateurs en faveur de l'environnement et de la biodiversité.





LES BONS GESTES

SÉCHERESSE, RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU

Un arrêté préfectoral en date du 7 juin 2022, déclare les Hautes-Alpes placées en vigilance sécheresse.



"Tout le monde veut de l'eau ! Pour boire, pour faire son électricité, pour cultiver.

Malheureusement, les glaciers s'effondrent, les chutes de neige s'amenuisent. D'ici 2050 on manquera de 1 milliard de mètres cubes d'eau !"

[JEAN-LOUIS ÉTIENNE]



Toilette au lavabo : environ 5 litres

Douche de 5 min : de 30 à 100 litres, selon le débit et l'utilisation ou non de matériel hydro-économe

Bain : de 150 à 200 litres



Chasse d'eau avec simple commande : de 6 à 12 litres à chaque utilisation

Chasse d'eau avec double commande : de 3 à 6 litres à chaque utilisation



Lave-linge : en moyenne 45 litres pour un modèle récent et 100 litres pour un modèle ancien



Lave-vaisselle : en moyenne 10 litres pour un modèle récent et 40 litres pour un modèle ancien

Vaisselle à la main : de 15 litres (remplissage des bacs) à 50 litres (eau courante)

Arrosage du jardin : de 15 à 20 litres par m²



Evaporation d'un gazon : de 3 à 6 litres d'eau par m² de surface par temps chaud



Remplissage d'une piscine : de 50 000 à 80 000 litres

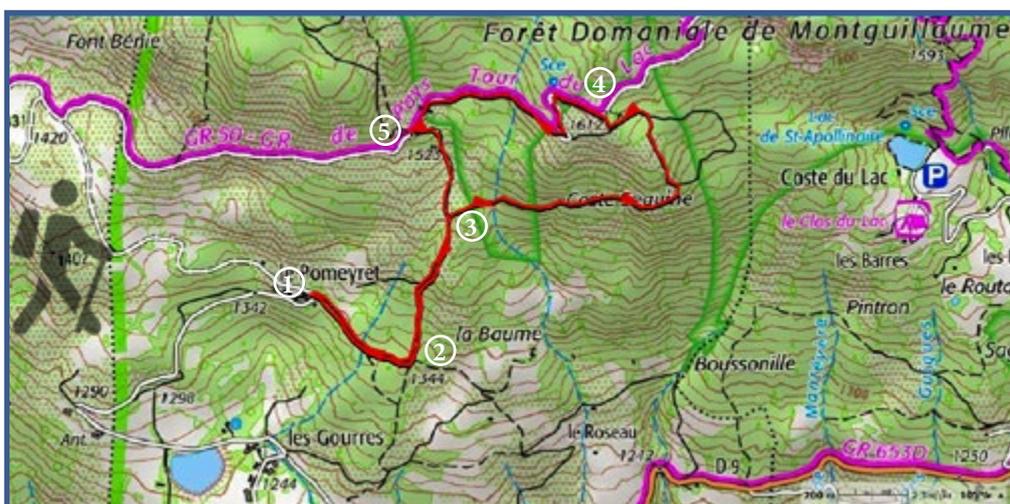
L'EAU EST PRÉCIEUSE, PRÉSERVONS-LA !



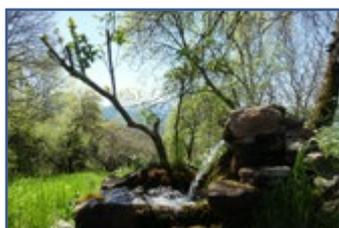
Entre LAC et MONTAGNE

Nouveau parcours de randonnée “ Entre pins et mélèzes ”

Nous vous proposons aujourd’hui, après les sentiers de « Champs Ferrus » et des « balcons de Prunières », un parcours intitulé « Entre pins et mélèzes ». Partant du lieu-dit du Pomeyret et allant vers le GR 50, cette balade offre de très belles vues sur le lac de Serre-Ponçon et les aiguilles de Chabrières. Au gré des saisons, le paysage se métamorphose en un tableau enchanteur où les mélèzes revêtent des couleurs chatoyantes.



- 1) Départ du Pomeyret.
 - 2) Tourner à gauche après 365 m.
 - 3) À l’entrée de la clairière, prendre sur la droite dans la forêt.
 - 4) Arrivé sur le GR50 prendre à gauche.
 - 5) Après la barrière, prendre à gauche le chemin qui descend puis traverser et longer le petit torrent.
- Dans la clairière, fermer la boucle et continuer à descendre.
 - Arrivé au chemin prendre à droite vers le Pomeyret.



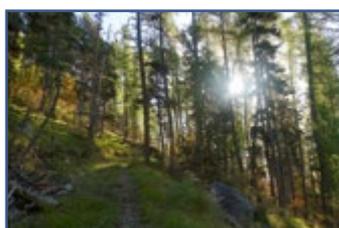
Point 1



Point 2



Point 3



Point 4



Point 5

AUTOUR DU LAC



● Réchauffement climatique en pays toupin

Que sera l'été 2023 ?

Mais quelle année 2022 ! Des températures plus élevées que jamais, avec des épisodes caniculaires et une sécheresse marquée.



2022 serait-elle une année d'exception ou en annonce-t-elle beaucoup d'autres ?

Pour prendre la mesure du réchauffement, il faut regarder les données dont on dispose sur le temps long. S'il n'y a pas de station météo à Prunières, il y en a, par contre, une peu éloignée (moins de 20 kilomètres à vol d'oiseau) à Embrun (1) où sont enregistrés depuis de très nombreuses années tous les éléments décrivant le climat local et son évolution : températures, pluviométrie, ensoleillement, etc.



On peut ainsi consulter des séries longues pour appréhender les phénomènes.

En 30 ans (1991-2020), la température moyenne annuelle est de 1,1° supérieure à la moyenne 1961-1990.

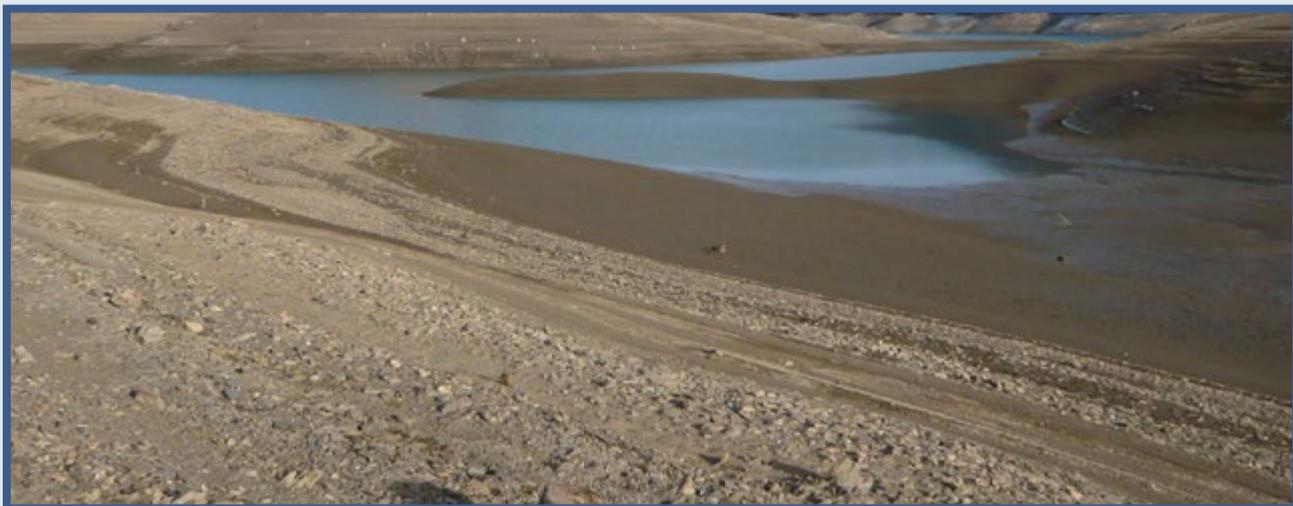
Pas énorme, pensez-vous ! Eh si, c'est déjà beaucoup. L'accélération récente des températures est encore plus significative : + 2,1° pour les 6 années 2015-2020, avec une température moyenne annuelle de 11,9°, comparées aux 6 années 1976-1981 (température moyenne annuelle de 9,8°).

Ne parlons pas de 2022, année de tous les records

au cours de laquelle cette même température avoisinerait les 13°.

Dans tous ces chiffres, l'on risque de se perdre. Retenons toutefois un phénomène majeur : le nombre annuel de journées au cours desquelles la température a dépassé 30° a été de 203 pour les 6 années 2015-2020, et de 26 seulement pour les années 1976-1981.

Cette évolution très sensible des températures est étudiée attentivement par les climatologues qui notent que 2 éléments se combinent dans les Hautes-Alpes pour provoquer une élévation des températures plus rapide qu'ailleurs : les températures augmentent plus vite dans le quart sud-est que dans le reste du pays (influence méditerranéenne) et plus vite aussi en altitude (avec une fonte nette des glaciers).



(1) La station météo d'Embrun est située à 890 mètres, altitude moindre de 100 mètres que Prunières Mairie. De plus, entre le bas des Vignes et les Gourres, il y a 400 mètres, soit près de 2° d'écart. Les données restent cependant pertinentes.



AUTOUR DU LAC

Concernant les pluies, le total n'évolue pas significativement sur cette longue période de 60 ans : 750 mm environ. Mais, ce qui change, c'est le nombre élevé des phénomènes brutaux d'abats d'eau, c'est-à-dire d'une eau qui ruisselle sans apporter aux prés et aux champs l'humidité souhaitée pour les cultures.



En outre, il y a une forte variabilité selon les années et dans une même année (très peu de pluies de mars à août 2022).

Quant à l'ensoleillement, il ne progresse que légèrement : 2530 heures par an. De longue date, l'on sait à Prunières que le soleil est largement présent toute l'année.



Lac de Serre-Ponçon, le 17 août 2022. Côte du lac : -17m.

Quelles conséquences pour la vie locale ?

Ne nions pas que l'on peut percevoir des effets positifs :

- l'attractivité résidentielle s'en trouve renforcée pour beaucoup : déjeuner sur sa terrasse en plein hiver par exemple, étés chauds atténués par une bienfaisante fraîcheur nocturne ;
- moindre consommation d'énergie pour le chauffage en ces temps de « disette énergétique » ;
- baignades agréables dans un lac qui rivalise avec les températures de l'eau sur la Côte d'Azur

Mais les éléments négatifs sont bien là :

- les questions touchant aux ressources en eau et au faible enneigement ;
- des alpages parfois desséchés dès le mois d'août ;
- une forêt qui souffre.



Bruno Morin

CÔTÉ MONTAGNE



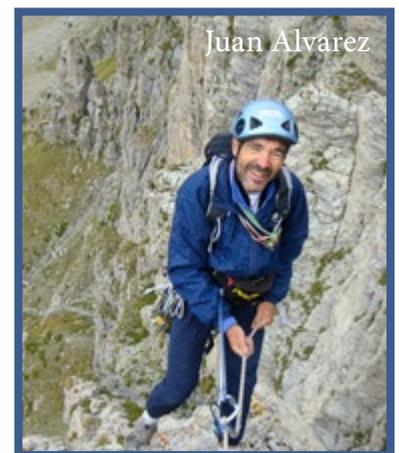
Notre commune de Prunières est dominée par ces aiguilles à l'aspect dolomitique, belles en toutes saisons. La voie normale d'ascension, qui contourne le sommet principal, nécessite quelques pas d'escalade demandant un peu d'attention et le franchissement original d'une «chatière» qui permet de passer d'un versant à l'autre.

Mais il y a bon nombre d'escalades plus sportives à réaliser, de préférence avec un guide, sauf si vous êtes rompus au franchissement de passages très difficiles et aux techniques de l'assurance.

Pour le Petit Toupin, nous avons rencontré **Juan Alvarez**, passionné de haute montagne, qui nous parle de sa passion pour les Aiguilles de Chabrières et de son livre « **Escalades aux aiguilles de Chabrières** » publié en avril 2021 aux Éditions du Fournel.

- *Monsieur Alvarez, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?*

Je suis arrivé dans les Hautes Alpes en 1994, c'est ma passion pour la montagne qui a occasionné cette migration vers cette magnifique contrée montagneuse. J'habite à Réallon, face aux Aiguilles de Chabrières, depuis plus de 25 ans. Je suis retraité depuis deux ans, j'étais éducateur spécialisé au centre Jean Cluzel de Savines-le-Lac.



- *Qu'est-ce qui vous a inspiré à écrire sur notre région, sur les aiguilles de Chabrières et sur cette activité en particulier ? Quel est le sujet et contenu de votre livre et qu'avez-vous voulu apporter ?*

Je pratique l'escalade depuis l'âge de 20 ans, c'est l'une de mes grandes passions. Lorsque je suis arrivé dans la vallée de Réallon, j'ai passé un an à construire ma maison. J'étais chaque jour émerveillé par cette splendide vue sur les Aiguilles : « mes petites Dolomites ». J'ai commencé à découvrir la voie normale du Roc de Chabrières, le point culminant (2403m), ainsi que d'autres aiguilles du groupe, les plus accessibles.

Je dois préciser qu'une poignée de voies anciennes et quelques-unes plus récentes existaient déjà, mais les Aiguilles n'attiraient pas grand monde à cette époque. À mon tour, j'ai voulu réellement découvrir les moindres recoins de ces belles tours de calcaire. Avec un copain, nous avons ouvert une première voie en 1998. À chaque ascension et « première », je consignais dans un carnet, croquis et renseignements. Lorsqu'eut lieu le confinement, je me suis mis à rédiger un topo-guide des escalades aux Aiguilles de Chabrières. En avril 2021, est paru « Escalades aux Aiguilles de Chabrières », édité aux éditions du Fournel.

- *Vous avez ouvert un bon nombre de voies dans ces aiguilles calcaires. Pouvez-vous nous en parler et nous donner votre expérience personnelle d'escalade aux aiguilles de Chabrières ?*

Il existe à Chabrières une quarantaine de voies toute confondue, c'est-à-dire des voies non équipées, des voies partiellement équipées et des voies équipées à demeure. Bien entendu, on ne va pas grimper

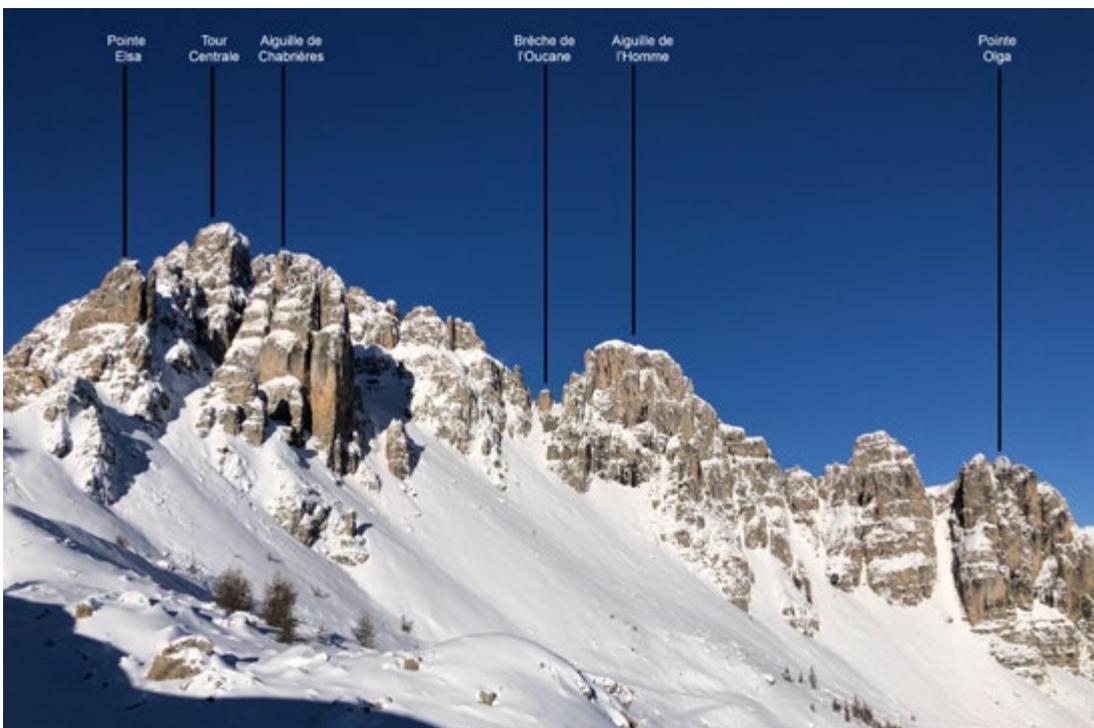


CÔTÉ MONTAGNE

à Chabrières comme on va en falaise école « aseptisée » style Savines, Orpierre... Le matériel embarqué pour l'escalade à Chabrières est le même que celui que l'on prend en montagne, sauf bien sûr piolets et crampons, à moins de vouloir faire des hivernales...

• *Pouvez-vous nous donner des conseils pour les débutants qui souhaitent essayer l'escalade aux aiguilles de Chabrières ?*

Une expérience de base est de mise, le rocher parfois très bon peut être aussi médiocre, voire très médiocre, et nécessiter une grande délicatesse dans l'escalade. Comme je l'indique dans mon livre, il ne faut pas hésiter, lors d'une première visite, d'être accompagné par un ami expérimenté, voire par un guide.



• *Pouvez-vous nous parler de l'histoire de l'escalade dans notre région et comment elle a évolué au fil des ans ?*

Les premières escalades dans la région (comme partout en montagne) ont été attribuées à des bergers ou des chasseurs attirés par les cimes. La première ascension du Roc de Chabrières est probablement due à un pâtre. La première visite de grimpeurs attestée par des écrits remonte à la fin du XIXe siècle. Une exploration systématique du massif a été réalisée il y a près d'un siècle et décrite dans la revue « La Montagne » (revue officielle du Club Alpin Français). À cette époque, les grimpeurs ne s'assuraient que très peu, et les pitons sont apparus plus tard (et étaient retirés systématiquement). Les premiers points d'ancrage « modernes » sont apparus dans le massif de Chabrières dans les années 80, lorsque la station de ski a été créée.

• *Pouvez-vous nous parler des projets futurs en lien avec l'escalade ?*

De nombreuses voies d'accès aux parois sont maintenant « desservies » par les remontées mécaniques de la station de Réallon. Depuis la sortie du topo, la fréquentation des grimpeurs aux Aiguilles a augmenté de manière significative. Les grimpeurs représentent désormais une part importante des « usagers » des remontées. La station de Réallon envisage donc quelques projets d'équipement d'escalade dans un avenir proche, ce qui n'est pas pour déplaire à ces derniers.

Merci beaucoup, M.Alvarez, d'avoir pris le temps de répondre à nos questions !

Introduction de Bruno Morin

CÔTÉ LAC



🚩 Mise en valeur par la lumière de la chapelle Saint-Michel et de son îlot.

Le département des Hautes-Alpes a pris l'initiative de moderniser l'éclairage de la chapelle Saint-Michel qui se compose actuellement de trois projecteurs halogènes.

Maitre d'Œuvre

Originale
Lumière
Ingénierie
Bureau d'étude en éclairage

Pour superviser les travaux, l'administration a confié la responsabilité de la maîtrise d'œuvre à Monsieur Olivier HENRY.

Le coup d'envoi des travaux, sur l'îlot de la chapelle, a été donné le 20 février dernier avec l'arrivée, par hélicoptère, de matériaux et d'une mini-pelle.



Benoît Morard, responsable du chantier pour la société Inéo-Equans, a pris en charge la coordination de cette opération ainsi que l'exécution des travaux électriques.



Nous avons rencontré le maître d'œuvre, monsieur Olivier HENRY, qui nous a expliqué son beau projet.

« L'îlot est l'emblème du territoire et du département. Sa dimension symbolique est forte et variée, autant pour la population locale que pour le tourisme. »

« Le projet est de mettre en lumière séparément, le clocher, ses ouvertures, les façades, le toit et les deux groupes d'arbres environnants. Chacun de ces éléments peut être dissocié des autres par l'intensité et la couleur de la lumière.

Pour limiter visuellement la présence de projecteurs, le toit n'est pas éclairé dans sa globalité. Seules ses arêtes sont marquées pour ne pas dénaturer le volume de l'édifice en vision nocturne. »



Porte-projecteur



CÔTÉ LAC

Vue de la baie Saint-Michel



Simulation d'éclairage 3D

Vue de la commune de Prunières



Vue du camping du Roustou



Vue des Demoiselles coiffées



« La technologie Led RGBW (rouge vert bleu + blanc) permet d'obtenir une variété infinie de couleurs. Celles-ci peuvent être saturées ou pastel.

Une programmation permet des changements de couleur selon les saisons ou les mois. On peut également envisager des changements très lents, non perceptibles, dans la même soirée pendant la période estivale pour accentuer l'attractivité du site.

Une étude et des propositions de scénarios couleurs ont été réalisées et validées par des essais nocturnes. »

La chapelle Saint-Michel, qui avait été menacée par la montée des flots, habillée de son nouveau manteau de lumière, se réapproprie son histoire en sonnant à nouveau l'heure grâce à sa cloche qui a été récemment remise en service. Ce geste symbolique rappelle ainsi aux habitants de cette vallée engloutie les événements qu'ils ont vécus.





Le château de Prunières

Rencontre avec Emmanuel de Barrin, actuel propriétaire du château de Prunières et descendant de la 12ème génération de la lignée des Estienne de Saint-Jean.

Agréablement installées dans le jardin du château de Prunières, c'est au fil des explications et précisions données par notre hôte que nous nous sommes plongées dans l'histoire de ses ancêtres.

La Via Cottia, voie romaine qui reliait l'Italie à l'Espagne en traversant le sud de la Gaule, contournait la butte de Saint-Michel avant de passer à Vière, où est bâti le château de Prunières. La construction du château date de plus de 500 ans.

Il appartenait au principal des trois coseigneurs de Prunières. En 1376, durant la trêve de la guerre des 100 ans, on répare les murailles, car le château était alors constitué d'une seule imposante bâtisse surplombant les hameaux de Prunières.

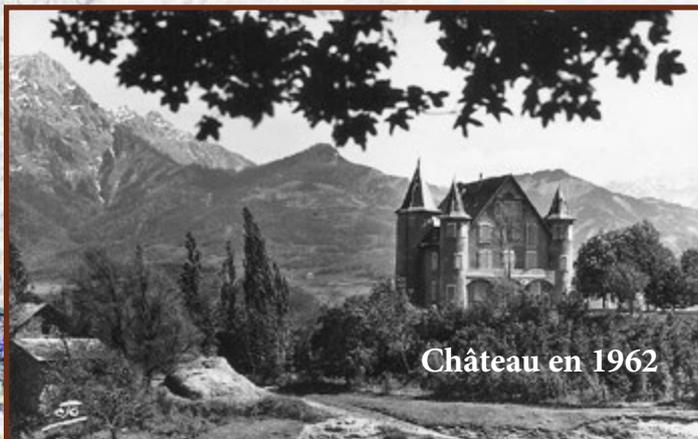
Il avait alors pour principale vocation la protection des villageois. Le coseigneur ayant été tué en 1525 à la bataille de Pavie, où François 1er a été fait prisonnier, ses héritiers ont vendu à la famille de Rousset.

Des Rousset, la seigneurie passa aux Estienne de Saint-Jean par l'intermédiaire de Philippine, dernière héritière des Rousset, qui se maria en 1618 à Gabriel, originaire d'Aix-en-Provence, second président au parlement de Provence.

C'est le Comte Antoine d'Estienne de Saint-Jean de Prunières qui conduisit en 1870 l'armée de l'Est, la compagnie de mobiles du canton de Chorges. Il représenta quelque temps l'arrondissement d'Embrun ; il fut élu à la chambre des députés en 1877 et conseiller général pendant trente ans au canton de Chorges, de 1871 à 1901. Par sa fidélité à ses principes politiques et religieux et son dévouement désintéressé au pays, il avait mérité l'estime de tous. L'attachement de sa famille à la foi lui valut d'être nommé Camérier de leurs Saintetés Pie IX à Benoît XV et d'être nommé Chevalier de Saint-Grégoire le Grand.



Château en 1870

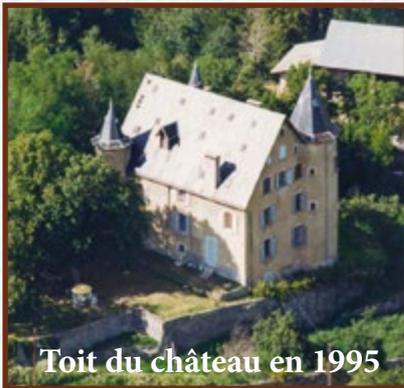


Château en 1962

Différents événements historiques, dont notamment trois importants incendies dans les années 1580, 1692 et 1925, ont nécessité les restaurations engagées par les propriétaires successifs, qui ont conduit à l'architecture actuelle du château.

C'est seulement en 1925 que les 2 petites tours viendront compléter la construction initiale.

ET PATRIMOINE



Toit du château en 1995

La rénovation de la toiture, réalisée par un charpentier de Gap en 1999, n'a pas pu se faire à l'identique compte tenu de la fragilité de l'ardoise fine qui avait été adoptée en 1925. Celle-ci a été remplacée par de la tuile écaille, particulièrement adaptée au climat de nos montagnes.

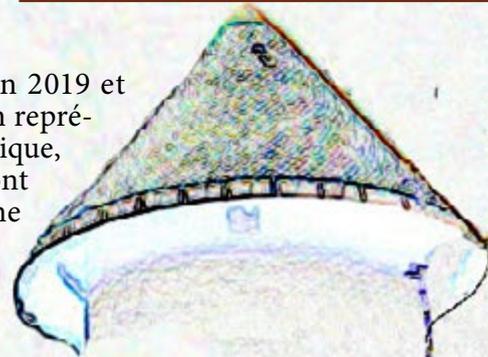


Toit du château en 2023

La façade a également été entièrement refaite en 2019 et présente sur la partie principale deux blasons ; l'un représente la famille Rousset, premier propriétaire historique, et l'autre la famille des Estienne de Saint-Jean, dont les armes sont reprises sur le blason de la commune de Prunières depuis 2009.



Fenêtres du haut et de la tour sont en trompe l'œil.



Nous terminons notre visite par le jardin ombragé, orné d'une fontaine.



Rénovation des arcades

Nous empruntons les escaliers qui mènent à la remarquable rénovation des arcades qui, par le passé, devaient permettre au châtelain de bénéficier d'un lieu ombragé en période estivale. En effet, à l'époque, les alentours du château étaient dépourvus d'arbres.

Durant de nombreuses années, les jardins ont été entretenus par la famille Céard, locataire de la ferme dépendante du château.

C'est en quittant le domaine qu'il nous est donné d'apprécier les vestiges de la muraille qui entourait le château, encore debout et flanquée d'une croix datant de 1908.



Du point de vue de son propriétaire, comme l'ensemble du patrimoine de Prunières, le château participe au charme de notre village et mérite d'être entretenu.



Château en 2023

BONUS PHOTO



Le Repas des aînés et de ceux qui œuvrent pour la commune





BONUS PHOTO



BONUS PHOTO



Le Repas des aînés et de ceux qui œuvrent pour la commune





BONUS PHOTO



Ecole de musique Concert de fin d'année



BONUS PHOTO



Ecole de musique Concert de fin
d'année





BONUS PHOTO

Nettoyons le Sud : Propreté de Prunières



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 19 janvier 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES (arrivé à 20h20) Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.
Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Monsieur Robert FRAYSSINES jusqu'à 20h20.

Madame Evelyne PALMAS est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter deux points à l'ordre du jour : rénovation de la salle des fêtes et convention de partenariat avec le CAUE.

Il informe les conseillers que le point relatif au prêt à court terme pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et celui sur la convention d'adhésion mutuelle sont reportés à une prochaine séance. Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022.

Le procès-verbal du 17 novembre 2022 est approuvé.

A- **ORDRE DU JOUR :**

1°) Rénovation du bâtiment de la mairie et de ses annexes : plan de financement

Le budget prévisionnel intégrant l'étude de programmation, la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux s'élève à 602 360,00 euros.

Deux plans de financement sont présentés en fonction de l'éligibilité au nouveau Fonds vert mis en œuvre par le Gouvernement :

- Celui avec financements État (DSIL) + Région + Département + Actée avec un autofinancement d'environ 180 000 €

- Celui avec financements État (DSIL) + Fonds Vert + Département + Actée avec un autofinancement d'environ 120 000 €

Les conseillers approuvent le projet et autorisent le Maire à réaliser les demandes de financement auprès des partenaires.
VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

2°) Rénovation Salle des fêtes : Modification du plan de financement

Suivant les matériaux de construction, le montant des travaux et les subventions peuvent varier.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD précise l'option en bois des Alpes, plus onéreuse, mais plus belle. Sans le bois des Alpes, le premier devis est de 28000 € HT.

La demande de subvention FRAT auprès de la Région a déjà été réalisée. Il s'agit de modifier et de compléter le plan de financement dans le cadre de la DETR (État).

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

3°) Voirie 2023 : Programme et plan de financement :

Pour les entretiens : VC de Marasse, VC du Pomeyret, Zone de dépôt du Serre, coût total 5 889 euros.

Pour les travaux : VC de Chabrières, VC des Plantas, coût total de 21 403 euros, financements partiels du Département 55% du montant HT avec un autofinancement de 45%

VC de la Clouisse du belvédère jusqu'à la bergerie, coût total de 25 733 €, financement quasi-intégral par RTE.

Monsieur Pierre DOUSSOT souligne que la demande de versement du solde de l'enveloppe RTE doit être faite rapidement, avant 2024.

Madame Annie SOLDADO fait remarquer que le chemin de la Clouisse en a véritablement besoin.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

4°) Renouvellement de la convention Salle communale pour la « Gym Douce »

Cette convention a été signée au départ pour 3 mois jusqu'à fin 2022. Il s'agit du renouvellement de la convention pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2023.

Le montant de la mise à disposition demandé est de 15 euros par trimestre ; soit 60 euros pour 6 mois.

Monsieur Michel DE RANCOURT s'interroge sur le rapprochement avec le montant appliqué pour la salle St Michel soit 500 euros à l'année. Il est précisé que, cette activité Gym douce utilise moins les salles mises à disposition.

Proposition est faite d'un renouvellement de la convention pour 6 mois sur une base de 15 € par trimestre.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

5°) Proposition de reprise de gestion du site Internet par Websenso

Websenso reprendrait la maintenance annuelle, suite à la dissolution de Pays Sud, pour l'assistance et la gestion des e-mails, pour la somme annuelle totale de 632 € TTC. Le montant pour 2023 a augmenté de 50 euros.

Après discussion, si l'on constate en 2024 une nouvelle augmentation, il faudra étudier un éventuel changement de prestataire.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

6°) Avenant à la convention d'occupation de la parcelle communale au Planet.

Une convention de mise à disposition de la parcelle de superficie de 120 m² cadastrée AC n°91 – lieu-dit « Le Planet » a initialement été conclue avec Monsieur Roger MOUTIER, moyennant une redevance de 200 € par an indexée sur l'indice du coût de la construction.

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle l'historique de cette parcelle, qui avait été donnée à EDF au moment de la construction du barrage, qui a ensuite été cédée à la commune.

Monsieur Michel DE RANCOURT évoque les mobilhomes installés par d'autres propriétaires sur ce secteur. On évoque le contentieux KARL avec intervention de la Préfecture.

Il est précisé que les limites (de ce qui appartient ou non à la commune) ne sont pas clairement connues et qu'un bornage coûterait certainement cher.

Monsieur le Maire rappelle que les termes de cette convention de mise à disposition pour M. Moutier, précisent qu'elle ne peut pas être cédée à une autre personne et/ou membre de sa famille. Ce monsieur rend par ailleurs beaucoup de services à la commune. Il propose d'actualiser la convention afin de l'exonérer du coût de la redevance en contrepartie de l'entretien régulier de la parcelle susvisée.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

7°) Salon élevage organisé par les Jeunes Agriculteurs 05 (28-30 avril) :

Une cloche gravée au nom de notre Commune peut être remise aux vainqueurs d'un concours, plusieurs modèles de 14 à 16 cm pour des prix de 340 à 429 euros environ.

Ce salon est ouvert à tous les éleveurs.

Monsieur Michel DE RANCOURT demande s'il y a une autre possibilité de sponsorship pour cette manifestation.

Monsieur Pierre DOUSSOT et Madame Martine MARSEILLE précisent qu'il s'agit de jeunes éleveurs, que cette manifestation est très intéressante et importante pour les locaux, car elle met en avant, au-delà des animaux présentés, les productions du territoire. C'est la 2ème fois depuis 2008 que la commune est sollicitée et nous avons participé une première fois.

Madame Elisabeth MEYNET propose que l'on reste dans la logique des subventions accordées aux associations à hauteur de 300 euros. La cloche est réalisée par l'entreprise artisanale sellerie Baude.

Proposition de faire le don d'une cloche en participant à l'achat d'une cloche à 340,60€.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

8°) Renégociation de la convention RPI « Regroupement Pédagogique Intercommunal » avec la Commune

de Charges :

La convention concerne :

- Les représentants des communes au sein de la commission RPI et son fonctionnement ;
- La participation financière de la Commune aux frais de scolarité qui sont en très forte augmentation en raison d'un manque d'actualisation de ces tarifs depuis de nombreuses années ;
- La participation de la Commune aux frais de la restauration scolaire.

La commission RPI a un rôle consultatif afin de débattre et d'émettre toute proposition permettant d'améliorer les conditions d'accueil en élémentaire et maternelle. Chaque commune y est représentée.

Pour les frais de scolarité, le coût de fonctionnement par enfant en septembre 2022 s'élève à :
542,42 euros en élémentaire et à 1 592 euros pour la maternelle.

Madame Céléna MONDON fait remarquer que ces frais sont en forte augmentation notamment pour la maternelle. La participation demandée pour l'école maternelle est plus élevée comparativement à ce qui est fait à Gap et à Savines Le Lac.

Madame Martine MARSEILLE précise que la moyenne nationale pour la maternelle est de l'ordre de 1000 euros environ par enfant.

La Commune de Prunières a négocié une augmentation progressive de l'augmentation des coûts pendant la mandature pour atteindre le coût réel à échéance 2026. La Commune de Charges devra cependant justifier chaque année les coûts transmis pour le calcul de la participation de Prunières. La Maternelle subira une augmentation plus importante (coefficient de 1,85 par an) que l'élémentaire (coefficient 1,5 par an).

Pour les frais de repas, les familles ont déjà subi une augmentation du prix du repas à la rentrée de septembre et le prix du repas passera à 10,43 euros (au lieu de 8,56 euros) au 1er janvier 2023, donc les Communes vont financer l'augmentation d'environ 2 euros par repas.

Pierre DOUSSOT pose la question de la règle de prise en charge des familles en fonction du quotient familial : « nous devrions délibérer pour décider de la règle de quotient familial que la commune appliquera et du montant qu'elle décide de financer pour les familles du territoire. »

Proposition est faite d'appliquer la même règle de quotient familial que Charges pour les frais de restauration scolaire.
VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

Proposition est faite d'accepter la nouvelle convention RPI sous réserve de remplacer le terme « garde alternée » par le terme « parents séparés » et sous réserve de résilier la convention au cas où les frais de scolarité qui sont déjà significativement plus élevés que la moyenne nationale, dépassent de 60% cette moyenne.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

Monsieur Robert FRAYSSINES nous rejoint à 20H20.

9°) SYME 05 : représentants de la Commune au collège réseau de chaleur :

Titulaire proposé Jean Luc VERRIER et suppléant Pierre DOUSSOT.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

10°) Travaux de rénovation du réseau d'eau potable :

On nous demande de remettre à jour notre plan d'action, après les travaux de 2022.

Nous devons atteindre un taux minimum d'efficacité de 65% alors que nous étions, avant travaux, à une efficacité de 50,1%.
Monsieur Pierre DOUSSOT précise qu'après travaux on pourrait atteindre 90 % de rendement. Il rappelle également le risque d'une sanction sous forme d'une amende (environ 4 000 euros), si ce plan d'action n'est pas reconnu par l'Agence de l'eau.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

11°) Rénovation du réseau d'eau potable : prêt à court terme

Ce point est reporté bien que deux propositions aient été reçues, car il faut attendre le vote du budget pour entériner les taux proposés.

12°) Personnel communal : convention adhésion mutuelle

Ce point est reporté. Il faudra cependant délibérer afin de respecter les obligations employeurs de participer à la mutuelle des agents d'ici 2024.

13°) Convention de partenariat du CAUE pour le site de la Bascul'

Le CAUE assurerait la visite du site, la note de préprogramme, ainsi que la rédaction du dossier de consultation, l'analyse et la présentation des offres, la présence à l'audition des candidats ainsi que le suivi de l'étude de programmation/faisabilité. Le montant de la prestation s'élève à 325 €/jour pour 4 jours, soit un total de 1300 €.

La dépense sera inscrite au budget 2023 qui sera voté au printemps, par conséquent le règlement du 1er acompte ne se fera qu'après le vote du budget.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ

B - INFORMATIONS DIVERSES :

Formulaire de demande de subvention pour les associations :
Le formulaire a été mis en ligne sur le Site Internet de la Commune.

Le point sur l'avancement des projets communaux :
- Travaux de la Bascule, le dossier avance.
- L'habillage du transformateur du Belvédère : Jacques BILLON-TYRARD propose de faire l'habillage de la façade du transformateur, mais de ne rien faire dessus. On attend les devis de la table d'orientation.

Les travaux d'eau potable sont bien avancés au Chemin de Faire Face, le Chemin de l'Adroit sera traité ensuite. Un droit de passage temporaire sur la parcelle de Patrick Marseille sera demandé. Sous les Blancs, les travaux devraient commencer début février.

Il sera demandé à Mr Dauchez la destruction du muret qu'il a construit sur le domaine public au Chemin de Faire Face.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD évoque le plan de cadastre. Sur certaines voies, la route déborde chez des particuliers ou les parcelles privées empiètent sur le domaine communal.

Monsieur Pierre DOUSSOT souligne que comme il va y avoir des travaux, le chemin sera mieux délimité. Ce problème existe sur d'autres chemins, comme par exemple le chemin de pays. Il y aurait trop de chemins à redéfinir en voie communale en défrayant avec des arrêtés d'alignement.

Idem pour la propriété ex Belin. Il y a un triangle qui appartient à la commune avec des arbres. En échange ils entretiennent les arbres à leurs frais.

Tarification de l'eau potable
Monsieur Pierre DOUSSOT signale que nous devons réfléchir à terme à l'augmentation du tarif de l'eau, au regard des frais importants de rénovation du réseau. Une proposition sera faite lors du vote du budget primitif.

C - QUESTIONS DIVERSES :

Madame Annie SOLDADO : un procès-verbal a été fait pour les dépôts sauvages aux poubelles du Serre après identification du responsable. Les amendes ne semblent pas incitatives.

Monsieur Robert FRAYSSINES pense que l'emplacement de ces poubelles pose question (tous ceux qui descendent de Réallon peuvent s'y arrêter). Le dépôt sauvage est également constaté sur d'autres sites de collecte.

Michel de RANCOURT : signale que le Plan Communal de Sauvegarde est abouti, il sera à valider au Conseil Municipal suivant. Des points de dangerosité potentielle sont à analyser comme la solidité du remblai au camping des Blanchons, de la digue de la réserve d'irrigation des Gourres, de la route des Vignes surplombant les ravines à la hauteur du Château

ainsi qu'à la jonction du Chemin de Pays».

Monsieur Pierre DOUSSOT suggère que l'on en parle au Département, en vue de la réalisation d'une étude sur la solidité de la route.

Une rencontre de médiation au sujet d'incidents avec des chiens de protection a été faite avec l'intervention d'un spécialiste de la DDT. Une réunion publique aura lieu à ce sujet au printemps pour communiquer auprès de la population, des professionnels et des éleveurs.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe qu'en 2023, la route D109 va être refaite par le Département à partir de l'hélice et jusqu'au cimetière. Les travaux intégreront également l'accotement de Pra Périer au camping le Nautic. Ensuite, elle sera intégralement refaite de 2024 jusqu'en 2026.

Madame Elisabeth MEYNET évoque les écoulements d'eau qui interviennent régulièrement sur leur propriété et demande si le Département ne pourrait pas, à cette occasion, intervenir à ce niveau de la route.

Martine MARSEILLE : la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension de la Cabane de Fleureau est en cours. Un appel à projet FEADER sur une nouvelle enveloppe financière devrait intervenir courant 2023.

Pierre DOUSSOT informe que la subvention des Espaces Valléens a été attribuée à la Commune pour la phase allant de la Bassine au hameau de l'église. L'État finance à hauteur de 47 119 euros et la Région pour 42 500 euros sur 118 000 euros de travaux. Il faut donc d'ores et déjà demander les devis. Les travaux de l'aire d'accueil et le cheminement piétons vont pouvoir commencer prochainement.

Jean Luc VERRIER informe qu'un projet « les Balcons de Serre Ponçon » est en cours en partenariat avec les Communes et la Communauté de communes. Une carte touristique dédiée devrait être produite avant l'été ainsi que des panneaux de présentation à chaque entrée de la Commune. Il s'agit d'un complément touristique avec pour chaque commune ses points de vue remarquables (La Clouisse, Le Pomeyret, Le Château).

Jean Luc VERRIER : La cérémonie des vœux se déroulera ce dimanche à 16h. Il informe qu'il sera absent du 24 janvier au 7 février, mais sera présent pour les Assises départementales de l'eau qui se dérouleront le 10 février prochain.

La séance est levée à 22 h 00.



Gentiane de printemps

Réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2020

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 21 mars 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON arrive à 19h14, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Monsieur Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT.

Madame Martine MARSEILLE est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter deux points à l'ordre du jour : projet de délibération concernant l'adhésion au syndicat mixte ouvert Agedi selon la discussion sur le comparatif des logiciels métier, choix de commercialisation dans le cadre de la coupe de bois des parcelles 6 et 7.

Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 19 janvier 2023.

Le procès-verbal du 19 janvier 2023 est approuvé sans le vote de Madame Céléna MONDON qui arrive à 19h14.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte administratif 2022 du budget de l'eau qui s'établit comme suit :
Par chapitre/opération, en investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			80 025,01 €	
Virement de la section de fonctionnement			53 368,37 €	
040- Amortissements	9 692,00 €	9 692,00 €	12 675,86 €	12 675,86 €
10- Dotations			2 000,00 €	2 180,56 €
13-Subventions d'investissement			11 003,76 €	11 003,76 €
16 Emprunts	5 000,00 €	2 500,00 €	380 000,00 €	399 500,00 €
0103 Rénovation du réseau d'eau potable	802 000,00 €	46 779,94 €	296 619,00 €	186 960,40 €
103- Réseau d'eau courant	19 000,00 €	819,57 €		
TOTAL	835 692,00 €	59 791,51 €	835 692,00 €	612 320,58 €

Pierre DOUSSOT explique que le chapitre 040 concerne les amortissements des travaux et subvention des travaux. Les dotations enregistrent le fonds de compensation de la TVA reçue par la collectivité pour les travaux 2021. Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont concerné la tranche du Lauguet. En dépenses, on retrouve la part de remboursement du capital de l'emprunt au chapitre 16 et en recettes les 400 000 € d'emprunt contracté déduit des frais de dossier. Il rappelle qu'un emprunt à taux variable sur 20 ans a été souscrit pour financer les travaux et un autre à taux fixe sur deux ans dans l'attente du versement des subventions. Il proposera au Conseil de réaliser un prêt relais dans l'attente du versement du FCTVA des travaux de rénovation du réseau d'eau potable. La subvention d'investissement concerne le remboursement de la PVR et se retrouvera en dépense au budget principal. La Commune a perçu des acomptes de subvention pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

Par chapitre pour le fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			Excédent 2021 reporté	149 062,70 €	
Virement à la section d'investissement	53 368,37 €				
042-Opération d'ordre	12 675,86 €	12 675,86 €	042-Opération d'ordre	9 692,00 €	9 692,00 €
011-Charges à caractère général	106 235,00 €	4 491,76 €	70-Vente de produits	46 750,00 €	49 948,76 €
012-Charges de personnel	3 000,00 €	3 000,00 €	75-Autres produits de gestion		149,84 €
014-Atténuation de produits	20 000,00 €	15 810,00 €			
65 Autres charges de gestion	4 000,00 €	755,94 €			
66-Charges financières	4 745,38 €	851,70 €	76-Produits financiers		19,91 €
67-Charges exceptionnelles	1 500,00 €				
TOTAL	205 524,61 €	37 585,26 €		205 524,61 €	59 790,60 €

Pierre DOUSSOT fait remarquer que seule la facturation de l'eau finance le budget de fonctionnement.

La Commune reverse l'ensemble des taxes modernisation et pollution inscrites sur les factures à l'Agence de l'eau.

1°) Compte de gestion 2022 – budget de l'eau

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT présentent le compte de gestion 2022 du budget de l'eau, établi par le trésorier. Les écritures du compte de gestion sont conformes au compte administratif du budget de l'eau.

La délibération est votée à l'unanimité.

2°) Compte administratif 2022- Budget de l'eau

Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint explique que les résultats du budget de l'eau 2022 se présentent de la manière suivante :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 59 791,51 € - recettes : 612 320,58 €

Section d'exploitation : dépenses : 37 585,26 € - recettes : 59 790,60 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : 552 529,07 €

Section d'exploitation : 22 205,34 €

Total des 2 sections : 574 734,41 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 632 554,08 €

Section de d'exploitation : 171 268,04 €

Restes à Réaliser (RàR) à reporter en 2023 : dépenses : 500,00 756 € - Recettes : 000,00 100 €

Soit un solde de RàR de : -656 500 €

Total cumulé : 803 822,12 € - 656 500 € (solde RàR) = 147 322,12 €

Le Maire quitte la salle. **La délibération est votée à l'unanimité.**

3°) Affectation des résultats du budget de l'eau :

La section de fonctionnement du budget de l'eau fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 171 268,04 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à prendre en considération pour l'affectation
+ 22 205,34 €	+ 149 062,70 €	+ 171 268,04 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 632 554,08 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
			756 500,00 €	100 000,00 €
+ 552 529,07 €	+ 80 025,01 €	+ 632 554,08 €	- 656 500,00 €	
		- 23 945,92 €		

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Le Conseil décide :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

-Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 23 945,92 €

-Report de fonctionnement R 002 : 147 322,12 €

-De reporter à la section d'investissement du budget de l'eau 2023, l'excédent de financement cumulé.

-Report d'investissement (R 001) : 632 554,08 €.

Ces résultats seront repris au budget 2023.

La délibération est votée à l'unanimité.

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte administratif 2022 du budget principal qui s'établit comme suit :

Par opération, en investissement

Par chapitre/opération, en investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			223 911,85 €	
Virement de la section de fonctionnement			332 631,72 €	
040-Amortissements			3 449,93 €	3 449,93 €
10-Dotations			45 000,00 €	42 338,13 €
13-Subventions d'investissement	11 003,76 €	11 003,76 €		
16 Emprunts	1 000,00 €		1 000,00 €	
21-Immobilisations corporelles	49 612,00 €	8 250,46 €		
21 Immobilisations en cours	8 035,34 €	8 035,34 €		

0142-Voirie communale	40 000,00 €	34 399,24 €	6 000,00 €	
0143- Adressage	1 000,00 €	360,00 €		
0147-Enfouissement lignes/Belvédère	76 500,00 €	34 659,60 €		
0148- Véhicules			12 000,00 €	
0149-Enfouissement réseaux secs Le Serre	112 500,00 €			
0150- Embellissement/aménagement	140 000,00 €	10 569,60 €	4 250,00 €	4 250,00 €
0151-Déploiement fibre (études)	1 000,00 €	1 000,00 €		
1 2 2 3 1 1 - Bâtiments communaux	172 036,84 €	10 028,87 €	12 000,00 €	15 919,85 €
177231511- Pompiers Incendie et secours (études)	71 049,56 €	11 005,68 €	14 000,00 €	
TOTAL	683 737,50 €	118 312,55 €	683 737,50 €	83 957,91 €

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que les opérations « Adressage » et « Voirie communale 2022 » sont soldées en dépenses et en recettes. L'opération « Enfouissement des lignes » financée en grande partie par RTE a permis la réalisation des travaux d'aménagement de la Clouisse. La Commune a encaissé les soldes de subvention de la Région relatifs à l'achat du véhicule communal et à la rénovation de la salle des cérémonies sur l'opération « Bâtiments communaux ». L'opération « Embellissement/ Aménagement » concerne les premières études. Cette opération se poursuivra en 2023 avec les travaux d'aménagement d'une aire d'accueil au niveau de la baignoire à moutons et du cheminement du cimetière jusqu'à l'Eglise. Les opérations d'enfouissement des réseaux secs au Serre et défense incendie sont liés aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

Par chapitre pour le fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			Excédent 2021 reporté	707 475,63 €	
Virement à la section d'investissement	332 631,72 €				
042-Opération d'ordre	3 449,93 €	3 449,93 €	042-Opération d'ordre		
011-Charges à caractère général	344 77,98 €	93 574,86 €	70-Produits	7 350,00 €	23 550,04 €
012-Charges de personnel	111 231,00 €	82 841,01 €	73-Impôts et taxes	202 321,00 €	175 542,34 €
			74- Dotations, subventions	91 002,00 €	93 098,39 €
014-Atténuation de produits (Impôts et taxes)	145 058,00 €	44 781,00 €	013-Atténuation de charges		476,96 €
65 Autres charges de gestion	89 000,00 €	33 351,01 €	75-Autres produits de gestion	20 000,00 €	41 787,01 €
66-Charges financières			76-Produits financiers		4,23 €
67-Charges exceptionnelles	2 000,00 €		77-Produits exceptionnels		1 937,46 €
TOTAL	1 028 148,63 €	257 997,81 €		1 028 148,63 €	336 396,43 €

En ce qui concerne le fonctionnement, le 1^{er} adjoint informe que les frais d'énergie ont sensiblement augmenté en 2022 suite à l'éviction de la Commune des tarifs réglementés de vente par EDF. Il espère que la réintégration aux tarifs réglementés et le remboursement des sommes se fera en 2023. Une somme importante est dédiée à la participation de la Commune à la restauration scolaire de Chorges. Cette somme devrait augmenter si la convention RPI est signée. Le chapitre 014 fait apparaître les sommes prélevées par l'Etat avant encaissement sur la fiscalité locale.

4°) Compte de gestion 2022 – budget principal

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que comme pour le budget de l'eau, les écritures du compte de gestion 2022 pour le budget principal est conforme au compte administratif.

La délibération est votée à l'unanimité.

5°) Compte administratif 2022- Budget principal

Le compte administratif 2022 du budget principal se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 118 312,55 € - recettes : 83 957,91 €

Section de fonctionnement : dépenses : 257 997,81 € - recettes : 336 396,43 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : - 34 354,64 €

Section de fonctionnement : 78 398,62 €

Total des 2 sections : 44 043,98 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 189 557,21 €

Section de fonctionnement : 785 874,25 €

Restes à réaliser (RàR) à reporter en 2023 : Recettes : 000,00 14 € - Dépenses : 140,00 206 €

Soit un solde de RàR de : - 192 140,00€

Total cumulé : 975 431,46 € - 192 140,00 € (solde RàR) = 783 291,46 €

Après la présentation des comptes, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

La délibération est votée à l'unanimité.

6°) Affectation des résultats du budget principal :

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 785 874,25 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à prendre en considération pour l'affectation
+ 78 398,62 €	+ 707 475,63 €	+ 785 874,25 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 189 557,21 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
			206 140,00 €	14 000,00 €
- 34 354,64 €	+ 223 911,85 €	+ 189 557,21 €	- 192 140,00 €	
		- 2 582,79 €		

Le Conseil **décide** :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 2 582,79 €
 - Report de fonctionnement R 002 : 783 291,46 €

- De reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent de financement cumulé.
- Report d'investissement (R 001) : 189 557,21 €.

Ces résultats seront repris au budget 2023. **La délibération est votée à l'unanimité.**

7°) Vote des taxes directes locales pour 2023 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réception en Mairie de l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques, il y a lieu de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2023.

En 2020, les taux communaux étaient fixés à :

Taxe d'habitation :	2,17 %
Taxe foncière bâtie :	5,64 %
Taxe foncière non bâtie :	30,66 %

En 2021, suite aux réformes fiscales, les taux des taxes ont été fixés à :

Taxe foncière sur le bâti :	31,74 % (26,10 % taux départemental et 5,64 % taux communal)
Taxe foncière sur le non bâti :	30,66 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023.

Les taux seront établis de la manière suivante :

Taxe foncière sur le bâti :	31,74 %
Taxe foncière sur le non bâti :	30,66 %
Taxe d'habitation :	2,17 %

La délibération est votée à l'unanimité.

8°) Club des sports de la gendarmerie (CSLG) : demande de révision de la redevance d'occupation des parcelles communales :

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'occupation des terrains communaux lie la Commune de Prunières au Club sportif de la gendarmerie (CSLG) depuis 2009 moyennant le paiement d'une redevance d'un montant initial de 1 500,00 € révisé annuellement. La convention initiale a fait l'objet d'un avenant en date 29 septembre 2014. Par courrier daté du 25 janvier 2023, le CSLG sollicite les différentes structures concernées (Département, Smadesep, Commune de Prunières) afin qu'elles revoient à la baisse le montant des redevances d'occupations dues par l'association.

Les membres du conseil municipal rejettent la demande de révision du montant de la redevance d'occupation des terrains communaux dus par le CSLG et propose que l'association transmette une demande de subvention de fonctionnement et pour l'organisation d'une manifestation.

9°) Fête du miel : plan de financement

Monsieur le Maire expose que depuis l'année dernière, la commune est en partenariat avec le CSLG pour organiser la fête du miel. Il souhaite renouveler cet événement de valeur environnementale dont l'objet est de sensibiliser le public à la protection des abeilles et autres pollinisateurs indispensables à la préservation de la biodiversité. Cette manifestation est aussi l'occasion de valoriser les producteurs locaux, de proposer des ateliers de confection à destination des plus jeunes et des conférences.

L'édition 2023 de la fête du miel aura lieu le 12 août prochain.

Dans le cadre des 50 ans du Parc National des Écrins, la commune peut déposer une demande de subvention de 750 euros selon le plan de financement suivant :

	Dépenses Prévisionnelles TTC	Recettes Prévisionnelles	
Prestations de service (jeux enfants, conférences...)	2 000,00 €	Parc National des Écrins	750,00 €
Achats de fournitures	500,00 €		
Alimentation/Repas	500,00 €	Autofinancement	2 250,00 €
Total	3 000,00 €	Total	3 000,00 €

La délibération est approuvée avec deux abstentions : Robert FRAYSSINES et Evelyne PALMAS.

10°) Rénovation de la salle des fêtes : modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont délibéré le 19 janvier dernier en approuvant un coût prévisionnel des travaux dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes d'un montant de 36 131,00 € HT. Il informe que le financement de l'Etat peut être majoré de 5 % si les travaux intègrent le Bois des Alpes ce qui porterait le montant prévisionnel des travaux à 41 662,52 €.

Les élus rejettent la modification du plan de financement à l'unanimité.

11°) Etat d'assiette 2023 : Destination des coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-52 du 13 octobre 2022, le Conseil a approuvé l'état d'assiette pour l'année 2023 intégrant les coupes au sein de la parcelle 7. L'état d'assiette 2023 intègre également la parcelle 6. Il convient de définir le mode de commercialisation des coupes des parcelles 6 et 7 conformément au code forestier.

L'ONF a proposé à la commune une convention d'exploitation groupée de bois façonnés den assurant la gestion et le pilotage du chantier. L'estimation des recettes prévisionnelles est de 16 400 € HT. Les charges prévisionnelles s'élèvent à 14 806 € TTC soit une recette nette pour la commune de 1 430,00 € avant broyage. La recette prévisionnelle en considérant les coûts de broyage est ainsi estimée à moins de 300 euros.

Sur conseil de l'association des Communes forestières, il s'avère que la commune pourrait bénéficier d'une recette plus importante de la coupe (environ 7 000 €) en réalisant la vente de bois sur pied de gré à gré.

La délibération est votée à l'unanimité.

B - INFORMATIONS DIVERSES :

⇒ Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal :

Le Maire présente les décisions en l'espèce :

Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'AMF 05, à l'association des Communes forestières et à l'association des élus de la montagne.

⇒ Repas des aînés, élus et collaborateurs

Le traditionnel repas des aînés qui n'a pas pu être organisé depuis deux ans suite à la période Covid, est programmée le 14 mai 2023. Les aînés de 70 ans et plus seront conviés au restaurant « Le Mélézin » aux Gourniers à Réallon. Un covoiturage sera organisé au départ de la Mairie.

⇒ Réunion publique ouverte à tous sur les chiens de protection

Une réunion publique sur la thématique des chiens de protection sera organisée le 10 mai à 15h00. La réunion sera organisée en deux temps : une partie théorique à la mairie et une partie technique à la ferme du « GAEC l'Agneau des Montagnes. »

⇒ Marchés publics en cours

La Commune a lancé deux marchés publics qui sont en cours d'attribution. Le 1^{er} concerne une étude de programmation et de faisabilité technique, financière et énergétique du bâtiment de la mairie et de ses annexes. Le second qui sera publié courant avril, traitera d'une étude de faisabilité pour la rénovation du bâtiment de la « Bascul' ».

⇒ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Monsieur le Maire informe que le projet du SCOT a été lancé sur le territoire de Serre-Ponçon le 13 mars 2023. Un SCOT est un document de planification de l'aménagement du territoire avec lequel chaque PLU communal devra être compatible. Des ateliers préalables auront lieu sur toutes les communes.

Le SCOT est prévu d'être validé en 2025.

C – TOUR DE TABLE DES ÉLUS :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que les travaux de la « baignoire à moutons » et le cheminement sécurisé prévu du cimetière à l’Eglise vont bientôt débiter.

⇒ Monsieur le Maire informe qu’une réunion avec le bureau d’études ATM et les représentants de la Commune est prévue le 23 mars prochain pour présenter l’avant-projet de la rénovation-extension de la cabane Fleureau. Il sera présenté au Conseil municipal prochainement.

⇒ Monsieur Robert FRAYSSINES a assisté à une réunion « Mobilité douce » organisée par la Communauté de communes. Il informe que des panneaux signalétiques indiquant les sentiers de randonnées vont être installés sur chaque commune concernée.

⇒ Les devis concernant la table d’orientation qui sera installée à la Clouisse seront étudiés par la Commission Embellissement de la commune le 29 mars 2023 à 18h00.

La séance est levée à 23 h 00.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 13 avril 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Monsieur Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Madame Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter un point à l'ordre du jour relatif au tracé du chemin Saint Jacques de Compostelle. Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la préc

édente réunion du Conseil municipal en date du 21 mars 2023.

Le procès-verbal du 21 mars 2023 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1°) Présentation du projet « Aménagement forestier de la forêt communale de Prunières 2023-2042 »

Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Christophe BERNARD, responsable ONF de l'unité territoriale d'Embrun et Monsieur Frédéric PEYRE venus présenter et répondre aux questions sur le projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF.

Monsieur Christophe BERNARD explique que le document d'aménagement forestier est le document de gestion des forêts publiques définie par le Code forestier. Il comprend l'analyse du milieu naturel, des enjeux et contraintes ayant un impact sur sa gestion. Il définit les principales fonctions de la forêt, et projette le plan d'actions de gestion environnementale, économique et sociale pour les 20 ans à venir.

Son objectif : gérer de manière durable les forêts pour permettre à la société de bénéficier des différents atouts et fonctionnalités de la forêt (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, prévention des risques naturels...) et transmettre aux générations futures, une forêt entretenue, durable et saine.

Le dernier document de gestion de la forêt communale de Prunières est arrivé à terme en 2015. Pendant 9 ans, la commune n'a pas été doté de plan de gestion de la forêt suite à l'instruction d'une demande de distraction foncière, qui a finalement été refusée par le Ministère.

La superficie de la forêt communale est de 183 hectares.

Le nouveau plan d'aménagement met l'accent sur la fonction écologique en considérant que les parcelles en marnes noires ne sont pas très productives. Il est également tenu compte, de l'impact d'une exploitation forestière en matière de gestion des risques naturels. La surveillance des marnes qui pourraient s'abîmer et mettre en danger des sites habités, directement ou indirectement ne doit pas être négligée.

Les élus demandent des explications sur le pourcentage annoncé des surfaces boisées et en sylviculture.

Sur les surfaces boisées (79,85 ha), 39% sont en mélèzes, 46% en pins, 15 % en feuillus et divers. 69,5 ha sont en sylviculture de production.

Il faut surveiller les jeunes forêts et le peuplement de cervidés qui peut mettre en péril le reboisement après exploitation.

Les dessertes nécessaires à l'exploitation sont estimées suffisantes et l'entretien de ces dessertes est à prévoir par la commune. Le document d'aménagement forestier prend en compte : le paysage, le risque d'érosion et d'incendie (élevé à très élevé), la nature morcelée de la forêt, la surveillance de la population de cervidés.

L'ONF expose les points positifs de la forêt communale : c'est une forêt jeune et en bon état sanitaire, c'est une forêt diversifiée avec des arbres de différents âges, les sols en altitude sont de bonne qualité contrairement à ceux en bordure du lac, les dessertes sont opérationnelles en l'état.

L'ONF propose de procéder à une exploitation en futaie par paquets. Les coupes s'effectueront en bordure d'une portion initialement régénérée.

Le marquage des périmètres de la forêt communale se fait en bandes rouges et blanches et sur placards blancs. Comme évoqué précédemment, il convient de prévoir un investissement pour l'entretien de la desserte du chemin de Joubelle sur les 20 ans à venir.

Les parcelles 6 et 7 constituées en vieux peuplement devront faire l'objet d'une coupe d'éclaircissement ou définitive. La mise en vente du produit issu de leur exploitation est prévue en 2023.

3,77 hectares de forêt sont à régénérer pour les 20 ans à venir. La régénération naturelle de mélèzes est privilégiée. Le cèdre de l'atlas est une essence adaptée au territoire et pourrait être envisagé comme option face aux effets du dérèglement climatique.

Cette régénération passe par un décapage du sol, afin que les futurs plans puissent atteindre naturellement la partie fertile du sol. La surveillance des peuplements de cervidés est primordiale, car ils peuvent abîmer le repeuplement sylvicole en cas de surpopulation. A cette fin, une collaboration avec l'association de chasse peut être mise en œuvre notamment pour le traitement de certaines parcelles. La commune peut solliciter la Préfecture pour que des bracelets supplémentaires soient attribués afin de protéger mieux les régénérations sylvicoles.

Le bilan annuel moyen de gestion est estimé à 1 147 euros.

Monsieur Pierre DOUSSOT aborde alors un problème de limite de notre commune sur une parcelle toujours en « No man's land », avec St Apollinaire, sur environ plusieurs hectares. L'ONF a bien fait le partage 50/50, comme suggéré par la commune, mais rien n'a actuellement été finalisé aux services du cadastre. Ils vont renouveler leur demande auprès de leur hiérarchie.

Monsieur le Maire remercie les agents de l'ONF pour leurs explications.

2°) Approbation du projet « Aménagement forestier de la forêt communale de Prunières 2023-2042 »

Les élus approuvent le projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF pour la période 2023-2042.

Dès qu'ils seront finalisés, les documents définitifs relatifs à l'aménagement de la forêt communale de Prunières seront consultables en mairie et sur le site internet : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable>

3°) Budget primitif 2023 : Budget de la Commune

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances présentent le budget 2023 du budget principal.

Le budget primitif 2023 est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour le fonctionnement.

Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement, et se résume de la manière suivante :

Le budget primitif 2023 du budget principal de la Commune s'établit comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	1 073 724,46 €	1 073 724,46 €
Total investissement	745 840,00 €	745 840,00 €
TOTAL	1 819 564,46 €	1 819 564,46 €

Pour la section Investissement, le budget a été établi par opération. Les principales dépenses sont :

Voirie communale : 30 000 € TTC pour les travaux de réfection qui vont concerner la route de Chabrières et une partie de la voie des Plantas.

Opération d'adressage est quasiment terminée. Seule une dépense relative à quelques panneaux de voies est inscrite en restes à réaliser.

Une nouvelle opération « signalétique » est créée à hauteur de 5 000 euros afin de valoriser le patrimoine paysager et rural de la Commune.

Une opération « rénovation de la salle des fêtes » est inscrite. Le projet a pour objet d'améliorer l'esthétisme intérieur, de moderniser l'installation électrique et l'éclairage de la salle et de la scène notamment avec un système basse consommation, de remplacer les menuiseries bois et d'installer des équipements de sécurité aux personnes tels que des défibrillateurs. Les travaux s'élèveraient à 55 500 euros. Cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région qui a été accordée pour 15 000 euros.

Une opération concernant le Cimetière est prévue pour un montant de 25 000 euros afin d'envisager des travaux d'aménagement et réfléchir sur la mise en place d'un jardin du souvenir.

L'aménagement du Belvédère de la Clouisse dans le cadre des travaux RTE se poursuivra en 2023 avec des travaux de voirie et la mise en place d'une table d'orientation. Le coût prévisionnel s'élève à 43 500 euros et sera financé par RTE sur le reliquat à percevoir du programme d'accompagnement de projets à hauteur de 35 494 euros.

L'enfouissement des réseaux secs au Serre coordonné dans le cadre des travaux du réseau d'eau est reconduite comme en 2022 pour 112 500 euros.

Madame Annie SOLDADO souhaite **le maintien de l'éclairage** existant sur la route de Chabrières. Une réflexion sur la nécessité de ce point supplémentaire au regard des coûts sera menée.

Embellissement / Aménagement du village : cette opération concerne l'aménagement d'une aire d'accueil et d'un cheminement piétonnier à l'entrée ouest du village reliant l'ancienne baignoire à moutons à l'Eglise pour un total de 169 00 €. La commune a d'ores et déjà obtenu les attributions de subvention de l'Etat (47 119 euros) et la Région (41 500 euros).

Nouvelle opération relative à la Bascul' afin de poursuivre la réflexion sur ce secteur notamment avec la réalisation d'études pré-opérationnelles relatives au bâtiment pour un montant de 75 000 euros.

L'opération « rénovation du bâtiment de la mairie et annexes » concerne les frais d'étude de programmation et le début de la maîtrise d'œuvre pour déterminer les orientations techniques architecturales et la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et des appartements.

L'opération « Rénovation Fleureau » a commencé en 2022 avec le choix d'une maîtrise d'œuvre pour prévoir les travaux d'extension et de rénovation de la cabane pastorale pour un montant prévisionnel de 15 000 euros d'études. La Commune est en attente de la nouvelle programmation Feder pour solliciter les subventions pour les travaux.

L'opération « Bâtiments communaux » a trait aux dépenses éventuelles sur différents bâtiments publics comme le préau au sein de la mairie ou la Gardette pour un montant de 35 000 euros.

Pompiers et incendies : l'opération concerne la mise en œuvre de bornes incendies aux Gourres, au Serre et aux Saignas dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau. Le montant des travaux se porte pour 2023 à 61 000 euros.

Des immobilisations corporelles à hauteur de 32 700 euros sont prévues pour l'acquisition d'un groupe électrogène, d'une perche élagueuse, d'une nouvelle lame pour le déneigement et d'un souffleur pour l'atelier technique. Les dépenses liées à la reliure décennale des registres d'état civil et l'achat d'un ordinateur pour le bureau des adjoints sont également prévus.

Les recettes d'investissement font apparaître l'excédent reporté de 189 557,21 euros en baisse par rapport à l'année 2022. Sont également prévues en recettes le FCTVA des travaux de l'année 202, les taxes d'aménagement et les diverses subventions obtenues des partenaires financeurs.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont :

Chapitre 011 : charges à caractère général 329 549,46 euros. A noter que l'augmentation du coût des énergies est prise en compte ainsi que l'évolution du poste des contrats de prestations dans la cadre de la participation en hausse de la participation de la commune aux frais de scolarité et de repas des enfants scolarisés sur la Commune de Chorges.

Chapitre 012 : Charges de personnel est stable. Les effectifs n'évoluent pas. I est cependant pris en compte les charges de la titularisation de l'employé technique et d'éventuels frais pour la formation du personnel et en cas d'absence nécessitant le recrutement de personnel de remplacement.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 148 038 euros. Ce chapitre prend en compte le reversement de la taxe foncière à l'État suite à la réforme fiscale de 2020 pour 44 776 €, le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) suite à la réforme de 2009 de 95 282 € et le fonds de péréquation intercommunale et communale issu de la loi de finances pour 2012. La Commune inscrit au budget l'ensemble des dépenses connues bien que les services fiscaux prélèvent en amont. Le reversement du trop-perçu des avances pour un montant de 42 576 euros sera réalisé.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : 96 000 €. **Les prévisions sur ce chapitre sont en légère hausse par rapport aux années précédentes** suite à la décision de changer de prestataire de logiciels afin de se conformer à la M57. Une marge de manœuvre financière est également prévue pour les actions à caractère social sur le sujet de la mobilité ou, pour de nouveaux services à la population.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à

783 291,46 €. Les produits de service s'élèvent à 11 800 euros, ils concernent les coupes de bois, les ventes de concessions de terrains du cimetière ou d'urnes au colombarium, la redevance d'Orange pour les artères de télécommunications qui traversent la commune, etc.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes inscrit la seule attribution de compensation perçue de la Communauté de communes pour 150 000 euros.

Au chapitre 74, 93 633 € ont été inscrits au titre des dotations. La Commune percevra cette année une nouvelle dotation dite « Biodiversité » suite à sa situation dans l'aire du Parc National des Ecrins.

35 000 euros de recettes au titre des locations d'appartement, des baux communaux et du camping Le Nautic sont inscrits au budget.

Aucun emprunt n'est prévu à ce jour au budget communal.

La délibération est votée à l'unanimité.

4°) Budget primitif 2023 : Budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances présente les prévisions de l'année 2023 pour le budget de l'eau. Comme pour le budget principal, le budget de l'eau est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section d'exploitation. Les principales dépenses d'investissement ont trait :

Aux travaux de rénovation du réseau d'eau qui devraient se terminer courant 2023. 866 321,42 euros de travaux sont prévus. Ils sont financés à hauteur de 296 000 euros par l'Agence de l'eau, l'Etat et le Département. Deux emprunts de 200 000 euros chacun ont été souscrits en 2022. Le reste ainsi que le remboursement des emprunts étant à la charge de la collectivité. Afin d'anticiper sur le délai de récupération de la TVA des travaux, un nouvel emprunt de 100 000 euros est inscrit.

L'opération « réseau d'eau courant » doté de 25 000 euros permet d'inscrire les éventuelles dépenses sur le réseau non concerné par la rénovation telles que fuites, pannes, remplacement de compteurs, etc.

La section de fonctionnement se résume de la manière suivante :

Chapitre 011 : charges à caractère général 100 000 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel 3000 € sont prévus et correspondent au temps passé par l'employé technique et la secrétaire de mairie dans le cadre du suivi et dépannage du réseau, les relevés et la facturation de l'eau, la relation avec la Communauté de communes, etc.

Chapitre 014 : atténuation de produits pour 18 000 € qui correspond au reversement à l'agence de l'eau des sommes encaissées sur les factures d'eau au titre de la pollution et de la modernisation des réseaux.

Concernant les recettes d'exploitation, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à 147 322,12 €.

Il convient de souligner que le budget de l'eau ne fonctionne qu'avec les seules recettes de la vente d'eau qui sont estimées en 2023 à 35 000 euros. Une réflexion sur l'actualisation du règlement de l'eau ainsi que sur la facturation aux usagers (évolution des tarifs, facturation de la redevance pour prélèvement, etc.) devra être abordée dans le but d'accroître les fonds propres pour rembourser les emprunts et dégager des marges d'autofinancement et pour inciter les usagers à gérer en conscience et à économiser leurs consommations d'eau.

Actuellement et contrairement à beaucoup d'autres collectivités, la Commune paie cette redevance de prélèvement pour les usagers ce qui impacte le budget de l'eau.

Le budget primitif 2023 du budget de l'eau s'établit comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	204 885,12 €	204 885,12 €
Total investissement	919 884,42 €	919 884,42 €
<u>TOTAL</u>	1 124 769,54 €	1 124 769,54 €

La délibération est votée à l'unanimité.

5°) Tracé du chemin Saint Jacques de Compostelle

Monsieur le Maire expose que le chemin de Saint Jacques de Compostelle » est emprunté depuis le Moyen-âge. Son itinéraire traverse notamment les communes de Prunières, Saint-Apollinaire, Chorges et Savines Le Lac.

Le tracé actuel du chemin de Saint Jacques de Compostelle reprend le tracé du GR653D (Via Domitia) ralliant les communes de Montgenèvre à Arles. Il emprunte notamment les routes départementales D541 et D9 sur la majorité de son parcours entre Savines Le Lac et Chorges, causant une insécurité pour les randonneurs et pèlerins. Il est donc judicieux de proposer un itinéraire plus sûr permettant de passer par des chemins ruraux communaux sur la portion Saint-Apollinaire-Prunières (les Gourres) -Chorges.

Les communes de Chorges et de Saint Apollinaire ont délibéré pour approuver cette solution.

Le Comité départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes se charge de recueillir l'autorisation des propriétaires privés concernés par le tracé proposé.

Monsieur le Maire demande au conseil d'autoriser le passage du Chemin de Compostelle sur les chemins ruraux communaux définis et de l'autoriser à signer tout document et notamment les éventuelles autorisations de passage sur les parcelles communales concernées par le tracé.

Les élus approuvent à l'unanimité.

B - INFORMATIONS DIVERSES :

⇒ Propositions de séances de cinéma :

Une nouvelle association basée sur la Commune de Saint Apollinaire propose de réaliser des séances de cinéma sur la Commune de Prunières. L'association bénéficie de tout le matériel nécessaire pour les projections et sollicite la mise à disposition d'une salle communale. Les élus estiment que le projet peut apporter un plus pour les habitants et conviennent que le Maire rencontre l'association pour discuter des conditions de la mise à disposition d'une salle communale.

⇒ Itinéraire des villages en balcons

Monsieur le maire rappelle que le projet est mené et financé par la Communauté de communes. Il concerne sept communes du territoire dont Prunières et constitue une nouvelle offre touristique pour le territoire. Les communes doivent proposer 3 points remarquables. Une signalétique « village en balcon/ points remarquables » sera mise en place aux différentes entrées de la commune pour signaler les points de vue remarquables. Des dépliants sous forme de cartes touristiques seront mis à disposition du public dans les offices de tourisme et les mairies concernées.

C – TOUR DE TABLE DES ÉLUS :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD annonce que les travaux de la salle des fêtes vont débuter dès le 17 avril avec la pose d'une porte-fenêtre pour un coût de 8 940 euros. Il a pris rendez-vous pour le réaménagement de la petite cuisine à l'entrée afin de recevoir les propositions de prix

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe qu'une réunion a eu lieu avec le bureau d'études Topografik et le Département au sujet de l'aménagement du cheminement piéton de l'aire d'accueil de la baignoire à moutons jusqu'à l'Eglise. Comme vu avec les responsables du Département rencontrés sur le terrain lors de la réfection de la D109, il a été proposé de passer le long de la route, et de buser le bas-côté gauche en direction de la Bascul' afin que la traversée de la route se fasse de façon sécurisée en face de la salle Saint Michel. Le coût a été réactualisé par le bureau d'études à 582 134 euros TTC moins 800 22 euros si l'on considère que la réfection de la voirie en enrobé serait prise en charge par le Département.

⇒ Monsieur Michel De Rancourt informe que le plan de sauvegarde est finalisé et sera proposé à l'ordre du jour du prochain conseil afin d'être délibéré.

⇒ Madame Martine MARSEILLE expose l'avancée du projet de mise en place d'une table d'orientation au belvédère de la Clouisse pour un montant de 4 800 euros. Sur ce point, Monsieur Jacques BILLON-TYRARD et Monsieur Pierre DOUSSOT précisent que pour des raisons de responsabilité, l'entreprise devra réaliser la pose avec une aide éventuelle de l'employé communal. L'employé n'a pas à prendre la responsabilité de la pose qui fera partie des garanties de l'ouvrage.

Madame Annie SOLDADO estime que le rendu de la plaque peut être amélioré pour mettre en évidence les montagnes et les Demoiselles coiffées au premier plan.

⇒ Madame Martine MARSEILLE informe également sur l'avancée du projet de rénovation/extension de la cabane pastorale Fleureau : le coût des travaux suite aux esquisses du maître d'œuvre ATM sont estimés à 110 000 euros.

Le maître d'œuvre ATM attend une décision du conseil municipal pour entamer la deuxième phase du projet. La prochaine programmation Feder sera lancée à l'automne 2023 et devrait permettre de solliciter une subvention à hauteur de 80 % des dépenses éligibles.

Les élus demandent la copie des procès-verbaux de réunion avec le maître d'œuvre et suggèrent de refaire un cahier des charges plus explicite afin de lever les doutes sur l'architecture de la cabane et pour mieux apprécier l'évolution éventuelle du coût financier.

⇒ Monsieur le Maire informe qu'un courriel a été réceptionné ce jour dans lequel EDF aurait convenu de réintégrer la commune aux tarifs réglementés de vente (TRV) à compter du 1^{er} avril 2023. Depuis plus d'un an la commune lutte avec les différents services d'EDF pour être réintégrée aux TRV.

⇒ Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet sur la mobilité porté par la Communauté de communes, des points d'arrêt identifiés pour le covoiturage dans le cadre du projet Mobicoop/Rézo pouce doivent être définis. Après discussion, les élus proposent les points suivants : l'aire de repos du Port de Prunières, La Mairie, Le Serre et l'Eglise.

La séance est levée à 22 h 00.





Crocus de printemps



Astragale queue-de-renard



Trolle des montagnes

LES FLEURS DES MONTAGNES DE PRUNIÈRES



Chardon bleu des Alpes



Hellebore Fétide - Pied de griffon



Lis orangé



Carline



Joubarbe à toile d'araignée



Amélanchier des bois